

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

ABORIGINAL PEOPLES

PEUPLES AUTOCHTONES

Chair:

The Honourable GERRY ST. GERMAIN, P.C.

Président :

L'honorable GERRY ST. GERMAIN, C.P.

Tuesday, June 5, 2012 (in camera)
Wednesday, June 6, 2012

Le mardi 5 juin 2012 (à huis clos)
Le mercredi 6 juin 2012

Issue No. 20

Fascicule n° 20

Seventh meeting on:

Legal and political recognition
of Métis identity in Canada

Septième réunion concernant :

La reconnaissance juridique et politique
de l'identité des Métis au Canada

and

et

Twenty-seventh meeting on:

The federal government's constitutional, treaty,
political and legal responsibilities to
First Nations, Inuit and Metis peoples
and other matters generally relating
to the Aboriginal Peoples of Canada
(Status of the British Columbia Treaty Process)

Vingt-septième réunion concernant :

Les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles,
politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des
Premières nations, des Inuits et des Métis
et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones
du Canada (Ajouts aux réserves)
(État du processus des traités de la Colombie-Britannique)

and

et

Sixth (final) meeting on:

Bill S-8, An Act respecting the safety
of drinking water on First Nation lands

Sixième (dernière) réunion concernant :

Le projet de loi S-8, Loi concernant la salubrité
de l'eau potable sur les terres des Premières Nations

INCLUDING:

THE SIXTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill S-8)

Y COMPRIS :

LE SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi S-8)

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE
ON ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Chair*

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Ataullahjan	Martin
Campbell	Meredith
* Cowan	Munson
(or Tardif)	Patterson
* LeBreton, P.C.	Raine
(or Carignan)	Seidman
Lovelace Nicholas	Sibbeston

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Brazeau (*June 6, 2012*).

The Honourable Senator Seidman replaced the Honourable Senator Demers (*June 6, 2012*).

The Honourable Senator Demers replaced the Honourable Senator Housakos (*May 31, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.

Vice-présidente : L'honorable Lillian Eva Dyck

et

Les honorables sénateurs :

Ataullahjan	Martin
Campbell	Meredith
* Cowan	Munson
(ou Tardif)	Patterson
* LeBreton, C.P.	Raine
(ou Carignan)	Seidman
Lovelace Nicholas	Sibbeston

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Martin a remplacé l'honorable sénateur Brazeau (*le 6 juin 2012*).

L'honorable sénateur Seidman a remplacé l'honorable sénateur Demers (*le 6 juin 2012*).

L'honorable sénateur Demers a remplacé l'honorable sénateur Housakos (*le 31 mai 2012*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, June 5, 2012
(43)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, in camera, at 9:34 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Campbell, Demers, Dyck, Lovelace Nicholas, Meredith, Munson, Patterson, Raine, St. Germain, P.C., and Sibbeston (11).

In attendance: Shauna Troniak, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 16, 2011, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*) (Status of the British Columbia Treaty Process)

Pursuant to rule 92(2)(f), the committee considered a draft report.

It was agreed that senator's staff be permitted to remain in the room during the in camera portion of the meeting.

It was agreed that the draft report be adopted in principle.

It was agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to approve the final text of the report with any grammatical, editing, formatting, and other such minor changes to wording and emphasis that are required.

At 9:55 a.m., pursuant to rule 92(2)(e), the committee considered a draft agenda (future business).

It was agreed that the committee ask senators' staff to leave the room prior to further discussion.

At 10:50 a.m., the committee suspended and senators' staff left the meeting room.

At 10:55 a.m., the committee resumed.

At 11:00 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 5 juin 2012
(43)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à huis clos, à 9 h 34, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Campbell, Demers, Dyck, Lovelace Nicholas, Meredith, Munson, Patterson, Raine, St. Germain, C.P. et Sibbeston (11).

Également présente : Shauna Troniak, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 16 juin 2011, le comité poursuit son étude des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*) (État du processus des traités de la Colombie-Britannique)

Conformément à l'article 92(2)f) du Règlement, le comité examine un projet de rapport.

Il est convenu que le personnel soit autorisé à rester dans la salle pendant la partie de la réunion tenue à huis clos.

Il est convenu que le rapport soit adopté en principe.

Il est convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver le texte final du rapport après y avoir apporté les changements grammaticaux, de formulation et d'édition ainsi que les autres changements mineurs au libellé et au ton du texte qui seront jugés nécessaires.

À 9 h 55, conformément à l'article 92(2)e) du Règlement, le comité examine un projet de rapport (travaux futurs).

Il est convenu que le comité demande au personnel des sénateurs de quitter la salle avant de poursuivre les discussions.

À 10 h 50, la séance est suspendue et le personnel des sénateurs quitte la salle de réunion.

À 10 h 55, la séance reprend.

À 11 heures, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, June 6, 2012
(44)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 6:49 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Campbell, Dyck, Martin, Meredith, Munson, Patterson, Raine, St. Germain, P.C., Seidman and Sibbeston (11).

In attendance: Shauna Troniak, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 28, 2012, the committee continued its consideration on the evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of the Métis in Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.*)

WITNESS:

Métis Nation of Ontario:

Gary Lipinski, President.

Mr. Lipinski made a statement and answered questions.

At 8:01 p.m., the committee suspended.

At 8:05 p.m., pursuant to rule 92(2)(e), the committee resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

At 8:20 p.m., the committee resumed in public to consider a draft budget.

The committee considered a draft budget application in public for its special study on evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of the Métis in Canada.

The Honourable Senator Raine moved that the budget be adopted, as follows:

Summary of Expenditures	
Professional and Other Services	\$ 750
Transportation and Communications	36,307
All Other Expenditures	1,200
TOTAL	\$ 38,257

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that this special study budget application (evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of the Métis in Canada) be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

OTTAWA, le mercredi 6 juin 2012
(44)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 18 h 49, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Campbell, Dyck, Martin, Meredith, Munson, Patterson, Raine, St. Germain, C.P., Seidman et Sibbeston (11).

Également présente : Shauna Troniak, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 28 mars 2012, le comité poursuit son étude de l'évolution de la reconnaissance juridique et politique de l'identité collective et des droits des Métis au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

TÉMOIN :

Métis Nation of Ontario :

Gary Lipinski, président.

M. Lipinski fait une déclaration et répond aux questions.

À 20 h 1, la séance est suspendue.

À 20 h 5, conformément à l'article 92(2)e du Règlement, la séance reprend à huis clos pour examiner un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 20 h 20, la séance reprend en public pour examiner une ébauche de budget.

Le comité examine en public une ébauche de budget pour son étude spéciale sur l'évolution de la reconnaissance juridique et politique de l'identité collective et des droits des Métis au Canada.

L'honorable sénateur Raine propose que le budget suivant soit adopté :

Sommaire des dépenses	
Services professionnels et autres	750 \$
Transports et communications	37 307 \$
Autres dépenses	1 200 \$
TOTAL :	38 257 \$

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que cette ébauche de budget pour l'étude spéciale (évolution de la reconnaissance juridique et politique de l'identité collective et des droits des Métis au Canada) soit approuvée et présentée au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

At 8:22 p.m., pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 25, 2012, the committee continued its consideration of Bill S-8, An Act respecting the safety of drinking water on First Nation lands. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 15.*)

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-8, Act respecting the safety of drinking water on First Nation lands.

It was agreed that the title stand postponed.

After debate, it was agreed that the preamble stand postponed.

It was agreed that clause 1 stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

After debate, it was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 4 carry.

After debate, it was agreed that clause 5 carry.

With leave and pursuant to rule 97(7.1) it was agreed that the committee group clauses 6 to 15.

It was agreed that clauses 6 to 15 carry.

It was agreed that the schedule carry.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that preamble carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

It was agreed that the observations circulated electronically to the committee and distributed in hard copy at this meeting be appended to the report.

It was agreed that the chair report the bill to the Senate.

At 8:35 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

À 20 h 22, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 25 avril 2012, le comité poursuit son étude du projet de loi S-8, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 15 des délibérations du comité.*)

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-8, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières nations.

Il est convenu que l'étude du titre soit reportée.

Après débat, il est convenu que l'étude du préambule soit reportée.

Il est convenu que l'étude de l'article 1 soit reportée.

Il est convenu que l'article 2 soit adopté.

Après débat, il est convenu que l'article 3 soit adopté.

Il est convenu que l'article 4 soit adopté.

Après débat, il est convenu que l'article 5 soit adopté.

Avec le consentement du comité et conformément à l'article 97(7.1) du Règlement, il est convenu que les articles 6 à 15 soient regroupés.

Il est convenu que les articles 6 à 15 soient adoptés.

Il est convenu que l'annexe soit adoptée.

Il est convenu que l'article 1 soit adopté.

Il est convenu que le préambule soit adopté.

Il est convenu que le titre soit adopté.

Il est convenu que le projet de loi soit adopté.

Il est convenu que les observations transmises par voie électronique au comité et distribuées sur support papier soient annexées au rapport.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi au Sénat.

À 20 h 35, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Marcy Zlotnick

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, June 7, 2012

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples has the honour to present its

SIXTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill S-8, An Act respecting the safety of drinking water on First Nation lands, has, in obedience to the order of reference of Wednesday, April 25, 2012, examined the said Bill and now reports the same without amendment but with observations, which are appended to this report.

Respectfully submitted,

Le président,

GERRY ST. GERMAIN

Chair

OBSERVATIONS

**to the Sixth Report of the
Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples**

Access to clean and safe water is fundamental to the quality of life of First Nations people, as it is to all Canadians. While investments and efforts over time have resulted in improvements to water conditions in First Nation communities, much more remains to be done. It is clear that a federal regulatory regime is required to establish transparent and enforceable water standards on First Nation lands. It is equally clear that the federal government and First Nations need to work together in the development of such water standards.

Closing the legislative gap is, however, only part of the solution to the problems surrounding water quality on-reserve. Your Committee is concerned that the text of the bill may not, on its face, adequately address the needs of First Nations to build capacity to develop and administer appropriate laws for the regulation of water and wastewater systems on First Nation lands.

The Committee welcomes the inclusion of a clause in the bill which addresses the relationship between the legislation and Aboriginal and treaty rights under section 35 of the *Constitution Act, 1982*. However, the Committee is concerned that this clause still expressly allows for the abrogation or derogation of Aboriginal and treaty rights in some circumstances. Such a clause should only be invoked rarely and not extend beyond what is legally justifiable in any given circumstance.

The Committee notes the statement in the Preamble to Bill S-8 articulating the government's commitment to work with First Nations in the development of proposals for regulations under the

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 7 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-8, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 25 avril 2012, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement, mais avec des observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

OBSERVATIONS

**annexées au sixième rapport du
Comité sénatorial permanent des peuples autochtones**

L'accès à l'eau propre et salubre est essentiel à la qualité de vie des peuples des Premières Nations, tel qu'il l'est pour tous les Canadiens. Bien qu'au fil du temps des investissements et des efforts ont apporté des améliorations aux conditions de l'eau dans les collectivités des Premières Nations, il reste encore beaucoup à faire. Il est clair qu'un régime de réglementation fédéral est nécessaire pour établir des normes transparentes et applicables en matière d'eau potable sur les terres des Premières Nations. Il est clair également que le gouvernement fédéral et les Premières Nations doivent travailler de concert pour élaborer ces normes.

Comblar les lacunes législatives n'est toutefois qu'une partie de la solution aux problèmes entourant la qualité de l'eau dans les réserves. Votre comité constate, avec inquiétude, que le texte du projet de loi, à première vue, ne donne pas aux Premières Nations les outils dont elles ont besoin pour élaborer et appliquer des lois efficaces régissant les systèmes d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées sur les terres des Premières Nations.

Le comité accueille favorablement l'inclusion au projet de loi d'une disposition qui relevait auparavant des règlements concernant le lien entre la loi et les droits ancestraux et issus de traités reconnus à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Le comité craint toutefois que cette disposition n'autorise encore expressément, dans certaines circonstances, l'abrogation de droits ancestraux ou issus de traités ou la dérogation à ces droits. Cette disposition devrait être invoquée qu'en de rares occasions seulement et ne devrait pas s'étendre au-delà de ce qui est légalement justifiable dans une situation donnée.

Le comité constate l'adjonction au préambule du projet de loi S-8 d'un énoncé de l'engagement du gouvernement à travailler avec les Premières Nations à l'élaboration de propositions en vue

legislation. The Committee strongly urges the federal government to meaningfully consult with First Nations, and provide necessary resources to ensure First Nations' participation, in the development of regulations under the legislation. The development of regulations should and must be a joint process involving both the federal government and First Nations.

In his testimony, the Minister told the Committee that the resources required to implement the regulations will be in place when the regulations become legally binding. This statement is welcomed by your Committee. We further urge Aboriginal Affairs and Northern Development Canada to immediately target sufficient financial resources to close the capacity gap for First Nations, in terms of both infrastructure and training, in the regulation of water and wastewater systems on First Nation lands.

The Committee heard concerns, expressed by representatives of self-governing First Nations, that future programs and funding associated with water treatment and protection may depend on their agreement to be brought under the purview of this legislation. Your Committee is sensitive to such concerns and maintains that such a circumstance would constitute a problematic interference with the self-governing powers of First Nations under treaty.

Many First Nations and the Expert Panel on Safe Drinking Water for First Nations, established by the Minister of Indian Affairs and Northern Development in 2006, have recommended the creation of national or regional First Nations-led water authorities, to provide regulatory oversight and to facilitate negotiations and discussions among Canada, the provinces and First Nations. Bill S-8 should not preclude Canada from exploring this option with interested First Nations and their organizations, and in particular those who have made concerted efforts toward the development of such entities.

de la prise de règlements en vertu de la loi. Le Comité exhorte le gouvernement fédéral à consulter les Premières Nations et à fournir les ressources nécessaires afin d'assurer la participation des Premières Nations dans l'élaboration des règlements en vertu de la loi. L'élaboration des règlements devrait être un processus conjoint auquel participent le gouvernement fédéral et les Premières Nations.

Quand il a comparu devant ce comité, le ministre a constaté que les ressources requises pour mettre en œuvre les règlements seront en place lorsqu'ils deviendront exécutoires. Ceci est accueilli favorablement par votre comité. Nous demandons à Affaires autochtones et Développement du Nord Canada de cibler immédiatement les ressources financières requises pour remédier à la sous-capacité des Premières Nations, tant du point de vue de l'infrastructure que de la formation, en ce qui concerne la réglementation des systèmes d'alimentation en eau potable et d'élimination des eaux usées sur les terres des Premières Nations.

Le comité a entendu les inquiétudes exprimées par des représentants des gouvernements autonomes des Premières Nations, à savoir que les programmes et le financement futurs associés au traitement et à la protection de l'eau pourraient être conditionnels à leur acceptation d'être assujettis à cette loi. Sensible à ces préoccupations, votre comité soutient qu'un tel scénario constituerait une ingérence indue dans les pouvoirs d'autonomie gouvernementale des Premières Nations visées par un traité.

De nombreuses Premières Nations ainsi que le Groupe d'experts sur la salubrité de l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations, créé par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien en 2006, ont recommandé la création d'autorités nationales ou régionales responsables de l'alimentation en eau potable, chapeautées par les Premières Nations, qui seraient chargées d'assurer une surveillance réglementaire et de faciliter les négociations et les discussions entre le Canada, les provinces et les Premières Nations. Le projet de loi S-8 ne doit pas empêcher le Canada d'examiner cette option conjointement avec les Premières Nations intéressées et leurs organisations, en particulier celles qui ont déployé des efforts concertés pour mettre en place ces entités.

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 6, 2012

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:49 p.m. to examine and report on the evolving legal and political recognition of Metis identity in Canada; and for clause-by-clause consideration of Bill S-8, An Act respecting the safety of drinking water on First Nation lands.

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

The Chair: Good evening and welcome to all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples either on CPAC or possibly on the Web.

I am Senator St. Germain from British Columbia, chair of this committee. The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally. In addition, we have a specific order of reference authorizing us to explore Metis issues, particularly those relating to the evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of Metis in Canada.

The early meetings on this study have consisted of briefings from various government departments that have provided us with information, including facts on current federal programs and services, the status of Crown-Metis relations, general statistical information and current legal issues, among other things.

We then heard from two legal experts on Metis issues who provided a legal context to the discussions. We have since begun hearing from national organizations that represent Metis constituency. Tonight we will hear from the Métis Nation of Ontario.

Before hearing our witness, I would like to take this opportunity to introduce the members of the committee. On my left is Senator Sibbeston from the Northwest Territories. Next to Senator Sibbeston is the deputy chair of this committee, Senator Dyck from the province of Saskatchewan. Next is Senator Larry Campbell from the province of British Columbia, and next to him is Senator Munson from the province of Ontario.

On my right is Senator Salma Ataullahjan from the province of Ontario. Next to Senator Ataullahjan is Senator Patterson from Nunavut. Next is Senator Greene Raine from British Columbia. Next is Senator Martin, also from British Columbia; and next is Senator Seidman. Last, but definitely not least, is Senator Don Meredith from Ontario.

Please help me in welcoming our witness representing the Métis Nation of Ontario. We have with us the president, Mr. Gary Lipinski.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 6 juin 2012

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 49, pour examiner la reconnaissance juridique et politique en pleine évolution de l'identité des Métis au Canada et en faire rapport; et pour l'étude article par article du projet de loi S-8, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières nations.

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

Le président : Bonsoir et bienvenue à tous les honorables sénateurs et aux membres du public qui regardent la séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones à la CPAC ou peut-être en ligne.

Je suis le sénateur St. Germain de la Colombie-Britannique, président du comité. Le comité a pour mandat d'examiner les dispositions législatives et questions liées aux peuples autochtones au Canada en général. De plus, nous avons un ordre de renvoi nous autorisant explicitement à explorer des questions concernant les Métis, surtout celles liées à l'évolution de la reconnaissance juridique et politique de l'identité et des droits collectifs des Métis au Canada.

Les premières réunions dans le cadre de cette étude étaient des séances d'information de différents ministères qui nous ont fourni des renseignements, y compris des faits liés aux programmes et aux services fédéraux actuels et à l'état des relations entre la Couronne et les Métis, des données statistiques générales et des enjeux juridiques d'actualité, entre autres.

Nous avons ensuite entendu deux juristes spécialistes des questions touchant les Métis qui ont mis les discussions dans un contexte juridique. Depuis ce moment-là, nous avons commencé à entendre des membres d'organisations nationales qui représentent les Métis. Ce soir, nous allons entendre un représentant de la Métis Nation of Ontario.

Avant d'entendre notre témoin, j'aimerais saisir cette occasion pour vous présenter les membres du comité. À ma gauche se trouve le sénateur Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest. À côté de lui, il y a la vice-présidente du comité, le sénateur Dyck, de la Saskatchewan. Ensuite, le sénateur Larry Campbell, de la Colombie-Britannique, et, à ses côtés, le sénateur Munson, de l'Ontario.

À ma droite se trouve le sénateur Salma Ataullahjan, de l'Ontario. À ses côtés se trouve le sénateur Patterson, du Nunavut. Ensuite, il y a le sénateur Greene Raine, de la Colombie-Britannique. Ensuite, le sénateur Martin, aussi de la Colombie-Britannique, puis le sénateur Seidman. Le dernier, mais non le moindre, est le sénateur Don Meredith, de l'Ontario.

Veuillez m'aider à accueillir notre témoin qui représente la Métis Nation of Ontario. Nous avons avec nous le président, M. Gary Lipinski.

Mr. Lipinski, I would invite you to make a reasonably short presentation so as to leave some time for questions and answers. You have the floor, sir.

Gary Lipinski, President, Métis Nation of Ontario: Thank you very much honourable senators. It is my delight, privilege and honour to be here this evening to be able to present to you. My name is Gary Lipinski and I am the President of the Métis Nation of Ontario.

This evening I will provide a general introduction of the Metis reality in Ontario. I will speak about the MNO as a government of the historic and contemporary Metis in communities throughout the province. I will outline priorities here in Ontario, specifically related to building bilateral relationships with all levels of government.

Finally, I would like to address the programs and supports the MNO is currently able to offer to our citizens, families and communities here in Ontario. Due to time constraints, I will try to be brief, but I will also be providing a written submission at a later date for your review.

As a general introduction to the MNO, I find it helpful in my presentations to give a little background about the MNO and who we are as a Metis people. While many people are familiar with First Nations and the Indian Act governance structures, that familiarity always does not exist with the Metis.

The Metis are a unique people of the historic Northwest of what is now known as Canada. While we emerged out of the relations of First Nations women and European men, it is misleading to simply call us a mixed race people. We were born out of a process sociologists call ethnogenesis, which simply means the birth of a people.

In Ontario, this ethnogenesis began in some locations as early as the mid-1700s. A distinct Metis identity along with identifiable Metis settlements emerged around the waterways of Ontario, around the Great Lakes and up to the James Bay. When you look at one of MNO's maps, there is a beautiful logic to where our historic communities are in Ontario. Simply put, they followed the fur trade routes.

One of the most significant Metis populations is at Penetanguishene and the surrounding region of Lake Huron, to the network of strategic posts in Ontario such as Sault Ste. Marie; Michipicoten, which is Wawa; Fort William, now Thunder Bay; Lac La Pluie, now Fort Frances; Fort Témiscamingue; and Moose Factory, to the all-important waterways that connect our people from the Ottawa Valley and throughout the province. It is unquestionable that the Metis have a rich and deep history here in Ontario.

Monsieur Lipinski, je vous invite à présenter un exposé relativement court afin de laisser du temps pour les questions et réponses. La parole est à vous, monsieur.

Gary Lipinski, président, Métis Nation of Ontario : Merci beaucoup, mesdames et messieurs les sénateurs. C'est pour moi un plaisir, un privilège et un honneur d'être ici ce soir afin de témoigner devant vous. Je m'appelle Gary Lipinski et je suis le président de la Métis Nation of Ontario.

Ce soir, je vais vous présenter une introduction générale de la réalité métisse en Ontario. Je vais parler de la MNO à titre de gouvernement des Métis de vieille souche et contemporains dans les collectivités de la province. Je vais tracer les grandes lignes des priorités ici en Ontario qui se rattachent spécifiquement à la création de relations bilatérales avec tous les ordres de gouvernement.

Enfin, j'aimerais parler des programmes et des mesures de soutien que la MNO est actuellement capable d'offrir à ses citoyens, aux familles et aux collectivités ici en Ontario. Pour des raisons de temps, je vais tenter d'être bref, mais je vais aussi déposer à une date ultérieure un mémoire que vous pourrez examiner.

En guise d'introduction générale à la MNO, je trouve utile, dans le cadre de mon exposé, de mettre en contexte la MNO et notre identité en tant que peuple métis. Bien des gens connaissent les structures de gouvernance des Premières nations et de la Loi sur les Indiens, mais ce n'est pas toujours le cas lorsqu'il est question des Métis.

Les Métis sont un peuple unique du Nord-Ouest historique de ce qu'on appelle maintenant le Canada. Même si nous sommes nés des relations entre les femmes des Premières nations et les hommes venus d'Europe, il serait faux de simplement nous qualifier de peuple interracial. Nous sommes issus d'un processus que les sociologues appellent l'ethnogenèse, ce qui signifie simplement la naissance d'un peuple.

En Ontario, l'ethnogenèse a commencé à certains endroits dès le milieu des années 1700. Une identité métisse distincte ainsi que des établissements métis identifiables sont apparus le long des voies navigables de l'Ontario, autour des Grands Lacs et jusqu'à la baie James. Si vous regardez les cartes de la MNO, vous constaterez qu'il se dégage une magnifique logique concernant les endroits où se situent nos collectivités métisses historiques en Ontario. Elles suivent tout simplement les routes du commerce des fourrures.

L'une de nos populations métisses les plus importantes est située à Penetanguishene et la région avoisinante du lac Huron, allant jusqu'au réseau de postes stratégiques en Ontario, comme Sault Ste. Marie; Michipicoten, qui est Wawa; Fort William, maintenant Thunder Bay; Lac La Pluie, maintenant Fort Frances; Fort Témiscamingue; et Moose Factory, jusqu'aux voies navigables primordiales qui relient notre peuple de la vallée d'Ottawa et partout dans la province. Il ne fait aucun doute que l'histoire des Métis en Ontario est riche et profonde.

Our communities in the province are certainly part of the larger Metis nation. We share a common national identity as part of the Metis nation, a shared language — the Michif with regional dialects — a common culture, extensive kinship connections that connect families here in Ontario all the way to the Northwest Territories.

However, while we are part of the larger Metis nation, our history here in Ontario is unique and just as important as the overall narrative of the Metis nation as events at Red River and Batoche. Similar to our Metis brothers and sisters on the Prairies, Ontario stood up to assert and defend their lands and rights, from the Mica Bay incident in Sault Ste. Marie to petitions and assertions in Penetanguishene, Mattawa, Lake Nipigon, Moose Factory, to the negotiation of the Halfbreed Adhesion to Treaty 3. Similar to the Metis scrip system in the West, dealing with the Metis lands claims in Ontario remains unfinished business in the Canadian federation as well.

Far too often the story in Ontario as part of the larger Metis nation narrative is overshadowed or overlooked by some. This is a mistake, and I am glad to see the Senate committee will not fall into the same trap.

Interestingly, well-respected historians such as Dr. Arthur Ray recognize that you cannot tell or fully understand the story of the Metis nation without understanding what happened here in Ontario first. I hope I can give you at least some context for our part of the Metis nation story in Canada.

Unfortunately, for generations in this province our story was denied and our rights as an Aboriginal people were simply ignored. This led Ontario Metis to resort to the courts to seek fairness, justice and recognition of our rights in the landmark *Powley* case that the Supreme Court of Canada ruled on. It took us 10 years to complete the *Powley* case. We had the opportunity to tell our story to 4 levels of courts and 14 judges. In the end, they all agreed that based on our story here in Ontario the Metis are a full-fledged rights-bearing people who possess constitutionally protected Aboriginal rights. The Supreme Court also held that our rights are equal to other Aboriginal peoples and must be recognized and respected by all levels of government.

As such, our rights coexist with First Nations with whom we shared traditional territories, and while our people do not currently live on defined land bases or reserves, we consider our traditional territories just as much Metis lands as they are Crown lands or treaty lands.

Moreover, since in Ontario Metis were for the most part refused entry into the historic treaties, Metis rights and title remain “unextinguished” and “existing” in this province. Our

Nos collectivités de la province font certainement partie de la grande nation des Métis. Nous avons en commun une identité nationale en tant que membres de la nation des Métis, une langue — le michif, ainsi que des dialectes régionaux — et une culture communes et de vastes relations de parenté unissant les familles ici en Ontario et jusque dans les Territoires du Nord-Ouest.

Toutefois, bien que nous fassions partie de la grande nation des Métis, notre histoire en Ontario est spéciale et tout aussi importante pour le récit global de la nation des Métis que les événements qui ont lieu à la rivière Rouge ou à Batoche. Un peu comme nos frères et sœurs métis des Prairies, les Métis de l'Ontario se sont levés pour défendre leurs terres et leurs droits, ce qui ressort de l'incident de la baie Mica de Sault Ste. Marie, les pétitions et affirmations à Penetanguishene, à Mattawa, au lac Nipigon, à Moose Factory, jusqu'aux négociations concernant l'adhésion des Sang-Mêlé au Traité n° 3. Un peu comme le système de scripts (certificats) des Métis dans l'Ouest, la gestion de ces revendications en instance concernant les droits et les terres des Métis en Ontario demeure une autre tâche inachevée de la fédération canadienne.

Bien trop souvent, notre histoire en Ontario, en tant que partie du grand récit de la nation des Métis, est obscurcie ou négligée par certains. C'est une erreur, et je suis heureux de constater que le comité sénatorial ne tombera pas dans ce piège.

Fait intéressant, des historiens hautement respectés, par exemple Arthur Ray, reconnaissent qu'il n'est pas possible de raconter ou de comprendre totalement l'histoire de la nation des Métis sans comprendre ce qui s'est produit d'abord ici, en Ontario. J'espère que je pourrai vous donner au moins un peu de contexte pour notre partie de l'histoire de la nation des Métis au Canada.

Malheureusement, depuis des générations, dans cette province, notre histoire et nos droits en tant que peuple autochtone ont été simplement niés. Cela a amené les Métis de l'Ontario à recourir aux tribunaux pour obtenir équité et justice et la reconnaissance de leurs droits dans l'arrêt clé *Powley* dont la décision a été rendue par la Cour suprême du Canada. Cette affaire nous a pris 10 ans. Nous avons eu la possibilité de raconter notre histoire aux quatre paliers des tribunaux et à 14 juges. À la fin, ils ont tous reconnu que, d'après notre histoire, ici en Ontario, les Métis sont un véritable peuple ayant des droits et possédant des droits ancestraux protégés par la Constitution. La Cour suprême a également statué que nos droits sont égaux à ceux des autres peuples autochtones et doivent être reconnus et respectés par tous les paliers de gouvernement.

Ainsi, nos droits coexistent avec les Premières nations, avec lesquelles nous partageons des territoires traditionnels; et même si notre peuple ne vit pas actuellement sur des territoires ou des réserves définis, nous considérons nos territoires traditionnels comme étant les terres des Métis même si ce sont des terres de la Couronne ou des terres visées par des traités.

De plus, puisqu'en Ontario, les Métis ne pouvaient, pour la plupart, adhérer aux traités historiques, les droits et titres des Métis ne sont pas éteints et « existent » encore en Ontario. Nos

rights claims must be dealt with. Presently, reconciliation through negotiations leading to agreements required by section 35 of the Constitution Act is not happening with the Metis nation generally or the Métis Nation of Ontario specifically.

Like other Metis from throughout the Metis nation homeland, the MNO is waiting for the Supreme Court of Canada decision on the Manitoba Metis Federation case. We are hoping that this case will provide some direction to governments on how reconciliation with the Metis can and will begin.

While I have tried to give you an idea of the history and rights claims we have in Ontario, I also want to give an overview of our contemporary history.

Even before the *Powley* case, Metis in Ontario were becoming aware that we needed our own governance structure. As a result, in 1993, by the will of Ontario Metis, the Métis Nation of Ontario was created to represent the collective aspirations, rights and interests of Metis people in communities throughout Ontario. The MNO represents the Metis people of Ontario through a province-wide democratic governance structure, which includes the only recognized centralized registry for Metis citizens in the province. I and other members of our provisional council, or the PCMNO, are elected every four years through province-wide ballot box elections, where all citizens over the age of 16 have the right to vote and participate in those elections.

Between our elections, our annual general assemblies are held for Metis citizens to be updated on MNO's progress and to provide ongoing direction to the leadership.

The MNO's governance structure also includes community councils, which work in collaboration with their provincial PCMNO to represent Metis citizens at the local level. As well, our governance structure includes senators who must be over the age of 55 but younger than 75, veterans, youth and women's representatives, all to ensure a diverse range of views and perspectives are heard through our nation.

We also have the Captains of the Hunt system that is responsible for the management of our annual Metis harvest. Flowing from the *Powley* decision in 2004, the MNO has negotiated an accommodation agreement with the province that recognizes Metis harvesting rights throughout our traditional territories. I would like to note as well as boast, if I could, that this agreement remains the only one of its kind to this day in Canada.

In 2008 we signed a historic MNO Ontario Framework Agreement that for the first time recognized the existence of our people in this province and set a collaborative process to address Metis rights as well as support Metis children, families and

revendications en matière de droits doivent être prises en considération. Actuellement, la « réconciliation » par des négociations aboutissant à des ententes, conformément aux exigences de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, n'a pas cours avec la nation des Métis en général ou spécifiquement avec la Métis Nation of Ontario.

Comme les autres Métis de tous les points de la terre natale de la nation des Métis, la MNO attend l'arrêt de la Cour suprême du Canada dans l'affaire de la Fédération des Métis du Manitoba. Nous espérons que cette affaire offrira aux gouvernements certaines orientations sur la façon dont doit commencer la réconciliation avec les Métis.

J'ai essayé de vous donner une idée de l'histoire et des revendications en matière de droits en Ontario, mais je veux aussi vous donner un aperçu de notre histoire contemporaine.

Même avant l'affaire *Powley*, les Métis en Ontario commençaient à constater que nous avions besoin de notre propre structure de gouvernance. Par conséquent, en 1993, par la volonté des Métis de l'Ontario, la Métis Nation of Ontario a été établie pour défendre les aspirations, les droits et les intérêts collectifs du peuple métis des collectivités des quatre coins de l'Ontario. La MNO représente le peuple métis de l'Ontario dans le cadre d'une structure de gouvernance démocratique établie à l'échelle provinciale, qui comprend le seul registre centralisé reconnu des citoyens métis dans la province. Les membres de notre conseil provincial, le PCMNO, ainsi que moi-même sommes élus tous les quatre ans par l'intermédiaire d'élections provinciales, où tous les citoyens âgés de plus de 16 ans ont le droit de voter et de participer aux élections.

Entre nos élections, nos assemblées générales annuelles auprès des citoyens métis servent à faire le bilan sur les progrès de la MNO et à donner une direction continue aux dirigeants.

La structure de gouvernance de la MNO inclut également des conseils communautaires qui travaillent en collaboration avec leur PCMNO pour représenter les citoyens métis à l'échelon local. En outre, notre structure de gouvernance inclut des sénateurs qui doivent être âgés de plus de 55 ans, mais de moins de 75 ans, représentant les aînés, les jeunes et les femmes, afin de s'assurer que tout un éventail de points de vue et de perspectives sont entendus par notre nation.

Nous avons aussi le système « Captains of the Hunt », responsable de la gestion de notre récolte annuelle. Dans la foulée de la décision rendue dans l'arrêt *Powley* en 2004, la MNO a négocié une entente d'adaptation avec la province qui reconnaît les droits de récolte des Métis sur leurs territoires traditionnels. J'aimerais aussi noter que cette entente demeure unique en son genre au Canada à ce jour, et permettez-moi aussi de m'en vanter.

En 2008, nous avons signé un célèbre accord-cadre MNO-Ontario qui, pour la première fois, reconnaissait l'existence de notre peuple dans la province et prévoyait un processus concerté pour respecter les droits des Métis et soutenir les enfants, les

communities. This agreement has led to several subsequent MOUs with other government ministries and post-secondary institutions.

Working with the Ontario government in some areas and with the federal government, most notably, through the Office of the Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians, the Service Canada Aboriginal Skills and Employment Strategy and the Public Health Agency of Canada, the MNO has made progress in a number of areas.

Through these partnerships, the MNO offers its citizens a wide variety of services in education, training, healing, wellness and housing, and protects Metis rights and way of life through its more recently created Lands, Resources and Consultation branch that works with government and industry on the implementation of the Crown's duty to consult and accommodate.

We continue to have significant gaps in many areas where the federal government could be of assistance, in particular, in the areas of economic development and health. While we have made progress on these fronts with the Ontario government, the federal government remains somewhat missing in action for the most part in these sectors here in Ontario. We hope that your final report can draw attention to these gaps and deficiencies. The area of economic development is one priority for the MNO where we need the federal government to meaningfully come to the table with us and the province.

In 2011, the Government of Ontario signed a memorandum of understanding on economic development with the MNO that agreed to provide \$30 million over 10 years to support the work of the Métis Voyageur Development Fund. This fund promotes and stimulates Metis economic development throughout Ontario by accessing and leveraging financial resources from Ontario, Canada, the private sector and other sources to make strategic investments in Metis entrepreneurs and businesses in Ontario, which will positively contribute to Metis individuals, families and communities as well as to the overall Ontario economy.

To date, the federal government has not partnered with us on this exciting initiative, and that is disappointing since the federal government has provided close to \$13 million to each similar Metis organization in the Prairies but has yet to provide support to the Métis Voyageur Development Fund here in Ontario. We are optimistic that that will change, but we want to highlight this gap for your committee and ask that your report note this current inequity for Ontario Metis.

Recently, the MNO completed a comprehensive study with the Public Health Agency of Canada on chronic diseases in the Metis population in Ontario. The study showed significant challenges in the areas of Metis health. For example, diabetes is 26 per cent

familles et les collectivités métis. Cet accord a entraîné plusieurs PE ultérieurs avec d'autres ministères et établissements d'études postsecondaires.

En collaboration avec le gouvernement de l'Ontario dans certains secteurs et avec le gouvernement fédéral, surtout par l'intermédiaire du Bureau de l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi des Autochtones de Service Canada et de l'Agence de la santé publique du Canada, la MNO a fait des progrès dans de nombreux secteurs.

Grâce à ces partenariats, la MNO offre à ses citoyens toute une gamme de services dans le domaine de l'éducation, de la formation, de la guérison, du bien-être et du logement et protège les droits et le mode de vie métis par le truchement de sa Direction des terres, des ressources et des consultations récemment créée, qui travaille avec le gouvernement et l'industrie en vue de faire appliquer l'obligation de consultation et d'accommodement de la Couronne.

Nous avons toujours d'importantes lacunes dans de nombreux secteurs où le gouvernement fédéral pourrait être utile, particulièrement dans les secteurs du développement économique et de la santé. Nous avons fait des progrès sur ces fronts avec l'aide du gouvernement de l'Ontario, mais le gouvernement fédéral manque toujours quelque peu à faire sa part pour l'essentiel de ces secteurs ici en Ontario. Nous espérons que votre rapport final pourra attirer l'attention sur ces lacunes et ces déficiences. Le secteur du développement économique est une priorité pour la MNO, et il faut que le gouvernement fédéral assure une présence significative auprès de nous et dans la province.

En 2011, le gouvernement de l'Ontario a signé un protocole d'entente sur le développement économique avec la MNO qui prévoyait accorder 30 millions de dollars sur 10 ans pour soutenir le travail du fonds de développement Métis Voyageur. Ce fond promeut et stimule le développement économique des Métis dans l'ensemble de l'Ontario en tirant parti des ressources financières obtenues de l'Ontario, du Canada, du secteur privé et d'autres sources, afin de consentir des investissements stratégiques à des entrepreneurs et à des entreprises métis en Ontario, ce qui apportera une contribution positive aux Métis, à leur famille et à leur collectivité, ainsi qu'à l'économie globale de l'Ontario.

À ce jour, le gouvernement fédéral n'a pas collaboré avec nous dans le cadre de cette initiative stimulante, ce qui est une déception, parce que le gouvernement fédéral a consenti près de 13 millions de dollars à chaque organisation métisse semblable dans les Prairies, mais n'a toujours rien apporté au fonds de développement Métis Voyageur ici en Ontario. Nous croyons que cette situation changera, mais nous voulions souligner cette lacune auprès du comité et lui demander de noter cette inégalité actuelle pour les Métis ontariens dans votre rapport.

Récemment, la MNO a réalisé une étude exhaustive avec l'Agence de la santé publique du Canada sur les maladies chroniques dans la population métisse de l'Ontario. L'étude a révélé qu'il existait de graves problèmes dans le secteur de la santé

higher among Metis than the general Ontario population; Metis are 86 per cent more likely to be hospitalized due to heart attack than the general population; and Metis have less access to needed health care specialists than the general population. This study points to areas where health needs for Metis people are not being addressed. While we are currently working with the Ontario government on addressing Metis health needs, we need to have the federal government at the table to provide support and play a role in Metis health.

I want to conclude with a success story from the federal government. For over a decade now, Metis Nation of Ontario has worked with the federal government on labour market and training programming. This program is key to addressing the workforce needs of employers in Canada as well as the Metis community. Currently, our Aboriginal Skills and Employment Strategy, ASETS, agreement with the federal government is working to address those needs. This program is win-win for Metis, government and industry. I will be providing literature that is based on results that are being achieved through the ASETS program. Instead of relying more on foreign workers to fulfill Canada's labour needs, we ask that an increased investment be made to ASETS to enable Metis people and other Aboriginal people to fill those needs. Enhancing and expanding the ASETS program would be an important start to making this happen.

In conclusion, honourable senators, I would like to thank the committee for its attention and this opportunity to bring these issues to the floor. I hope you found this presentation useful.

The Chair: Mr. Lipinski, thank you for your presentation.

Regarding the Michif language, Jean Teillet, a previous witness, spoke of the fact of community, that people have to come from somewhere, and their identity is often identified by the language they speak. If you are from Poland, you are from a part of Europe, and you speak Polish. If you are Michif, you come from a part of Canada and you speak Michif. What is being done to maintain the language? My father spoke some of it, but it seems to be a dying situation. Is it being kept alive?

Mr. Lipinski: My opinion is that there are very insignificant investments in preserving all Aboriginal languages, and, certainly, the Michif language is one of the Aboriginal languages. Many communities are suffering because, as the older generations pass on, the language is not being passed down. Certainly, as we look across the Metis homeland, depending on the regions, you have regional differences and different dialects of the Michif language.

des Métis. Par exemple, le taux de diabète chez les Métis est supérieur de 26 p. 100 à celui de la population générale de l'Ontario; un Métis est 86 p. 100 plus susceptible d'être hospitalisé en raison d'une crise cardiaque que la population générale; et les Métis ont moins accès aux spécialistes de la santé dont ils ont besoin que la population générale. L'étude met en lumière des secteurs où les besoins du peuple métis en matière de santé ne sont pas pris en compte. Nous travaillons actuellement avec le gouvernement de l'Ontario pour combler les besoins des Métis en matière de santé, mais nous avons besoin de l'intervention du gouvernement fédéral pour soutenir la santé des Métis et jouer un rôle à ce chapitre.

J'aimerais conclure en vous racontant un bon coup du gouvernement fédéral. Depuis maintenant plus de 10 ans, la Métis Nation of Ontario travaille avec le gouvernement fédéral sur un programme relatif au marché du travail et à la formation. Ce programme est essentiel pour combler les besoins des employeurs canadiens en matière de main-d'œuvre ainsi que ceux de la collectivité métisse. Actuellement, notre Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi des Autochtones, la SFCEA — entente avec le gouvernement fédéral — est en œuvre pour combler ces besoins. Le programme est une source d'avantages à la fois pour les Métis, le gouvernement et l'industrie. Je vais vous donner de la documentation fondée sur des résultats qu'on obtient grâce au programme de la SFCEA. Plutôt que de dépendre davantage des travailleurs étrangers pour combler les besoins du Canada en matière de main-d'œuvre, nous demandons un investissement accru à l'égard de la SFCEA pour permettre au peuple métis et à d'autres Autochtones de combler ces besoins. L'amélioration et l'élargissement du programme de la SFCEA seraient un important point de départ pour que cela se produise.

Pour conclure, mesdames et messieurs les sénateurs, j'aimerais remercier le comité de m'avoir accordé son attention et donné l'occasion de soulever ces enjeux. J'espère que vous trouverez mon exposé utile.

Le président : Monsieur Lipinski, merci pour votre exposé.

En ce qui concerne la langue michif, Jean Teillet, qui est venue témoigner par le passé, a parlé du concept de la collectivité et du fait que les gens venaient forcément de quelque part et que leur identité était souvent associée à la langue qu'ils parlaient. Si vous venez de la Pologne, vous êtes européen et parlez le polonais. Si vous êtes michif, vous venez du Canada et parlez le michif. Que fait-on pour conserver la langue? Mon père la parlait un peu, mais elle semble être en train de mourir. Prend-on des mesures pour la garder en vie?

M. Lipinski : J'estime que les investissements pour préserver toutes les langues autochtones — et, certes, la langue michif en est une — sont très peu significatifs. Bien des collectivités souffrent du fait que, au fil des générations, la langue n'est pas transmise. Si vous parcourez la patrie métisse, d'une région à l'autre, vous entendrez certainement des différences et différents dialectes de la langue michif. Sans aucun doute, si je devais attribuer un score, ce

Without question, if I were to assign a grade, it is definitely a failing grade on the preservation of the Michif language. I am not aware of any funding to preserve the Michif language in Ontario right now.

The Chair: When did the word “Metis” arrive? When I was a kid growing up, we were either Michif or half-breeds, and I never heard of the word “Metis” until I came to Ottawa, and that scares me.

Mr. Lipinski: Over the course of Metis history, a number of descriptive words have been used to define or describe us. Certainly “half-breeds” is and was one of them. “Chicote” was another one. “Tkosin” was part of the Cree Metis. There have certainly been a number of words over history that have been used to describe Metis. I would think that certainly Riel and his provisional government, in some of his elegant speeches, talked about the Metis being a distinct people, and mixed ancestry was part of the description.

The Chair: The only other word I heard was Bois-Brûlés.

Mr. Lipinski: That is another one.

Senator Campbell: Thank you very much for coming today. I found your presentation extremely interesting. What is your relationship with the Metis National Council?

Mr. Lipinski: I like to use the analogy of we have three orders of government within the Metis Nation, similar to how we do here in Canada. Certainly we have in Ontario what we call our community councils, which is our local or municipal governing body, which is connected directly to our provincial government, which is the provincial council of the Métis Nation of Ontario, of which I am the president. Each governing member from Ontario westward is part of the Metis National Council. That is basically our federal government, if you like. The presidents of Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta and British Columbia sit on the board of governors, which is part of the MNC, or Metis National Council. Every two and a half to three years, the Metis National Council goes through a process where delegates from each of the provinces come and elect our national president. We are definitely part of the Metis National Council, part of the Metis nation.

Senator Campbell: The head of the national council, Mr. Chartier?

Mr. Lipinski: Yes.

Senator Campbell: He appeared before us. Does he speak on behalf of all Metis from the Pacific to the Quebec border from the point of view of the national leader?

Mr. Lipinski: He would be the equivalent of our prime minister, speaking on behalf of his constituency, and his constituency would be — he is a national president from Ontario to British Columbia, yes.

serait sans doute un échec pour ce qui est de la préservation de la langue michif. Je ne connais pas l'existence d'un fonds quelconque pour préserver la langue michif en Ontario à l'heure actuelle.

Le président : Quand le mot « Métis » est-il né? Lorsque j'étais petit, nous étions des Michifs ou des Sang-Mêlé; je n'ai jamais entendu le mot « Métis » avant de venir à Ottawa, et cela me fait peur.

M. Lipinski : Au cours de l'histoire des Métis, un certain nombre de mots ont été utilisés pour nous définir ou nous décrire. « Sang-Mêlé » est l'un de ces mots. « Chicot » en est un autre. Les « Tkosin » faisaient partie des Métis-Cris. Certes, il y a eu un certain nombre de mots au cours de l'histoire qui ont été utilisés pour décrire les Métis. J'imagine que Riel et son gouvernement provisoire, dans le cadre d'un élégant discours, ont parlé du fait que les Métis étaient un peuple distinct et mentionné le caractère interracial de leurs ancêtres.

Le président : Le seul autre terme que j'ai entendu était Bois-Brûlés.

M. Lipinski : En voilà un autre.

Le sénateur Campbell : Merci beaucoup d'être venu aujourd'hui. J'ai trouvé cet exposé très intéressant. Quelle est votre relation avec le Ralliement national des Métis?

M. Lipinski : J'aime utiliser l'analogie des trois ordres de gouvernement dans la nation des Métis, un peu comme c'est le cas ici au Canada. Certes, nous avons en Ontario ce que nous appelons nos conseils communautaires, notre organisme administrateur local ou municipal, qui sont directement liés à notre gouvernement provincial, à savoir le conseil provincial de la Métis Nation of Ontario, que je préside. Chaque membre administrateur de l'Ontario en allant vers l'ouest fait partie du Ralliement national des Métis. Il s'agit essentiellement de notre gouvernement fédéral, si vous voulez. Les présidents de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique siègent au conseil d'administration, qui fait partie du RNM, ou Ralliement national des Métis. Tous les deux ans et demi, le Ralliement national des Métis entreprend un processus dans le cadre duquel des délégués de chaque province viennent élire notre président national. Nous faisons assurément partie du Ralliement national des Métis, de la nation des Métis.

Le sénateur Campbell : Le chef du Ralliement national, M. Chartier?

M. Lipinski : Oui.

Le sénateur Campbell : Il est venu témoigner devant nous. Parle-t-il au nom de tous les Métis du Pacifique jusqu'à la frontière du Québec en sa qualité de dirigeant national?

M. Lipinski : Il est l'équivalent de notre premier ministre, qui parle au nom de ses électeurs, à savoir... Il est le président national de l'Ontario à la Colombie-Britannique, oui.

Senator Campbell: I do not know whether you can answer my second question. Is there a Metis association in Quebec?

Mr. Lipinski: I believe there is a group that is trying to advance Metis rights in Quebec. If I am not mistaken, they have a case destined to the courts later this year, similar to how in Ontario we took forward the *Powley* case. When you go east of Ontario, a number of people in those provinces are trying to assert Metis rights. Some of the provinces have not been successful to this point, and I know there is a group in Quebec now trying to take that same route.

Senator Campbell: How do you feel about that? How do you feel about the nation as sort of seen as Quebec west? How do you feel about it when, for instance, someone in Quebec comes and says, “I am Metis”? What is your reaction to that?

Mr. Lipinski: My reaction is the fact that the Metis Nation asserts itself based on our very rich and proud history, of which part of our ongoing struggle is to tell our story. Very often it is overshadowed by other events or Aboriginal people. Part of our continued challenge is to tell our story. That is what my presentation tried to bring out. Some of the historic assertions we did here in Ontario include the Mica Bay incident, which is part of the evidence in the *Powley* case, where the Metis said there would be no more development up there until they were dealt with, which led the federal government to send Robinson up there to treat with the First Nations and the Metis. As part of the evidence before the Supreme Court, Robinson said his mandate was only to treat with First Nations and he would have to come back and deal with the Metis. That is just an example. Up in Treaty 3, Metis are specifically part of the treaty, recognized through half-breed adhesion. We have a number of those assertions, certainly in Ontario, where Metis asserted themselves, and we are familiar with the assertions out west.

I say to your question, senator, that I think those people need to tell their story and put their facts before them as well. We had to do it in *Powley*. We took the *Powley* case on and defended our rights all the way to the Supreme Court of Canada. I think it is incumbent upon a people, if you are a people, to tell that story and to show your historic assertions and bring that forward into a contemporary role.

Senator Campbell: There is no question that you have a colourful and important part in the formation of Canada. I think that through this exercise, certainly this committee and hopefully the people who are watching will understand better the cause of the Metis and how you are going forward. Thank you very much.

Mr. Lipinski: Thank you very much for that senator. That is so much of the message we are trying to convey. I think it goes back to the days of Riel and to have our rightful place within Canada and confederation recognized and respected. This year, our country will be recognizing and celebrating the War of 1812.

Le sénateur Campbell : J'ignore si vous pourrez répondre à ma deuxième question. Y a-t-il une association des Métis au Québec?

M. Lipinski : Je crois qu'il y a un groupe qui tente de défendre les droits des Métis au Québec. Si je ne m'abuse, il doit présenter une cause devant les tribunaux plus tard cette année, un peu comme l'a fait l'Ontario lorsque nous avons présenté l'affaire *Powley*. Lorsque vous allez à l'est de l'Ontario, nombre des personnes de ces provinces tentent d'affirmer les droits des Métis. Certaines provinces n'ont pas encore réussi à ce jour, et je sais qu'il y a un groupe au Québec qui essaie de le faire en ce moment.

Le sénateur Campbell : Qu'en pensez-vous? Quelle est votre opinion quant à la perception selon laquelle la nation commence à l'ouest du Québec? Quelle est votre opinion à ce chapitre lorsque, par exemple, un Québécois arrive et vous dit : « Je suis métis »? Comment réagissez-vous?

M. Lipinski : Ma réaction tient au fait que la nation métisse s'affirme en vertu de son histoire très riche qui fait notre fierté, et l'un de nos combats inachevés consiste à raconter notre histoire. Très souvent, elle est éclipsée par d'autres événements ou un autre peuple autochtone. Le défi que nous devons continuellement relever consiste en partie à raconter notre histoire. C'est ce que j'ai essayé de mettre en valeur dans mon exposé. Certaines des affirmations historiques que nous avons présentées ici en Ontario renvoient à l'incident de la baie Mica, l'un des éléments de preuve dans l'affaire *Powley*, lorsque les Métis ont dit qu'il n'y aurait plus de développement à cet endroit avant qu'on leur parle, ce qui a amené le gouvernement fédéral à envoyer Robinson négocier avec les Premières nations et les Métis. Les éléments de preuve présentés à la Cour suprême démontraient que Robinson avait dit qu'il avait seulement pour mandat de négocier avec les Premières nations et qu'il faudrait qu'il revienne pour parler aux Métis. Voilà seulement un exemple. Sur le territoire visé par le Traité n° 3, les Métis font partie intégrante du traité, en vertu de l'adhésion des Sang-Mêlé. Il y a un certain nombre de ces affirmations — certes, en Ontario, où les Métis se sont affirmés —, et nous connaissons les affirmations dans l'Ouest.

À votre question, monsieur le sénateur, je répondrais que je crois que ces gens doivent raconter leur histoire et présenter les faits. Nous avons dû le faire dans *Powley*. Nous avons entamé une action dans l'affaire *Powley* et défendu nos droits jusque devant la Cour suprême du Canada. Je crois que tout peuple digne de ce nom a le devoir de raconter cette histoire, de faire valoir ses affirmations historiques et de présenter cela dans le contexte contemporain.

Le sénateur Campbell : Il ne fait aucun doute que vous ayez joué un rôle important et haut en couleur dans la formation du Canada. Je crois que, grâce à cet exercice, assurément le comité et — on l'espère — les gens qui nous regardent comprendront mieux la cause des Métis et le parcours qui vous attend. Merci beaucoup.

M. Lipinski : Merci beaucoup pour cette remarque, monsieur le sénateur. C'est une grande partie du message que nous essayons de transmettre. Je crois que cela remonte aux jours de Riel et à la tentative de faire reconnaître et respecter la place qui nous revient au sein du Canada et de la Confédération. Cette année, notre pays

Again, certainly in my view, history has not properly recorded and documented the Aboriginal participation in defending our country, both for the Metis nation but also for the First Nations as well. Part of our ongoing work is to have our contributions, historic and contemporary, fully respected and appreciated in the development of our country.

Senator Campbell: Just to add, with that comes the ability of others in Canada to better understand the past and the history. There is lots of stuff that went on in the past that we do not know about. We need people to tell us about it. We have been quite honoured to have our own Metis chief here as chair of the committee, and I just wanted to note that, and he was instrumental in getting us to look at this issue.

The Chair: Thank you again for your generosity, Senator Campbell.

Senator Patterson: Thank you for your presentation. I will zero in on the harvesting issue that you referred to and the *Powley* case. I understand that the *Powley* case led to a system that your organization has been very involved in, the Metis Harvester's Certificates. That case occurred quite some time ago. How is the regulation of harvesting going? How are those certificates working? Have they prevented what were earlier complaints about harassment or screening or prosecution of Metis harvesters? Does it apply to fishing as well as hunting under the provincial jurisdiction?

Mr. Lipinski: Those are excellent questions. I would have to say that the work is advancing at a snail's pace. It is nine years since the *Powley* decision came down. We are fortunate, on the one hand, to have a harvesting agreement with the Province of Ontario. It does recognize MNO's harvesting cards, which are issued by MNO's centralized registry for individuals who are providing sufficient documentation in their personal registry file to show that they meet what is now the law of Canada, the *Powley* test in order to exercise a Metis-specific right to hunt or fish. It is for both.

It is worthwhile and noteworthy for the committee to recognize that, unlike the multimillions of dollars the federal government spends on an annual basis and probably the billions spent over the last century and a half registering First Nations, a pittance is given to the Metis nation, and certainly the Métis Nation of Ontario, to try to tackle these often difficult and challenging problems about registering and setting up a registry and registering rights holders and Metis citizens. Even adding insult to injury is rather than that pittance of funding that is provided being rolled into a core capacity that is recognized on an annual basis, set up over a multi-year time period, it is referred to as program funding. You have to apply and reapply every year to maintain the capacity of a centralized registry and staff. It is filled with problems in the way the federal government is approaching it, but not approaching it may be

reconnaitra et célébrera la guerre de 1812. Encore une fois — du moins à mon avis —, l'histoire n'a pas bien enregistré et documenté la participation autochtone dans la défense de notre pays, pour le compte de la nation des Métis, mais aussi des Premières nations. Le travail que nous poursuivons consiste en partie à faire pleinement respecter et reconnaître nos contributions, historiques et contemporaines, à l'évolution de notre pays.

Le sénateur Campbell : Simplement pour ajouter à votre propos, cela permettra aux autres Canadiens de mieux comprendre le passé et l'histoire. Il y a beaucoup de choses qui ont eu lieu par le passé que nous ignorons. Il faut que les gens nous en parlent. Nous avons été très honorés de voir notre propre chef métis ici présider le comité, et je tenais simplement à le souligner et à noter que son intervention a été essentielle pour que l'on commence à regarder cet enjeu.

Le président : Merci encore une fois de votre générosité, monsieur le sénateur Campbell.

Le sénateur Patterson : Merci pour votre exposé. Je vais aborder la question de la récolte que vous avez mentionnée ainsi que l'affaire *Powley*. Je crois comprendre que l'affaire *Powley* a donné lieu à un système dans lequel est beaucoup intervenue votre organisation, à savoir les certificats de récolteurs métis. C'est une affaire qui a eu lieu il y a assez longtemps. Où en est rendue la réglementation des récoltes? Comment fonctionnent ces certificats? Ont-ils empêché les plaintes déposées par le passé concernant le harcèlement, la discrimination ou la poursuite des récolteurs métis? S'appliquent-ils aussi à la pêche et à la chasse, régies par le gouvernement provincial?

M. Lipinski : Ce sont d'excellentes questions. Je dois dire que le travail avance à pas de tortue. L'arrêt *Powley* a été rendu il y a neuf ans. Heureusement, toutefois, que nous avons une entente relative à la récolte avec la province de l'Ontario. Elle reconnaît les cartes de récolte de la MNO, qui sont délivrées par le registre centralisé de la MNO à des personnes qui déposent une documentation suffisante dans leur dossier personnel établissant qu'elles sont conformes à ce qui est maintenant la loi au Canada — le critère *Powley* — afin d'exercer un droit de chasse ou de pêche réservé aux Métis. Le critère s'applique aux deux.

Il convient de souligner au comité que, contrairement aux millions de dollars que dépense le gouvernement fédéral chaque année — et probablement aux milliards dépensés au cours du dernier siècle et demi — pour inscrire les Premières nations, des miettes sont accordées à la nation métisse — et certes, à la Métis Nation of Ontario — pour qu'elle essaie de s'attaquer à ces problèmes souvent difficiles et éprouvants concernant l'inscription et l'établissement d'un registre et l'inscription des titulaires de droits et des citoyens métis. Le comble, c'est que, plutôt que de regrouper ces miettes de financement offertes pour en faire une capacité centrale reconnue annuellement, établie sur une période pluriannuelle; on appelle cela du financement de programme. Il faut déposer une demande chaque année pour maintenir la capacité d'un registre centralisé et du personnel. L'approche du

better words. These are constitutional obligations of the Crown to identify legitimate Metis rights holders and yet it is being relegated to a minor program.

One of the problems we have had by taking that approach is that our staff goes through a rigorous process of writing the proposals to get funding to support a core program. By the time it works through the system — in the worst case example of several years ago — we did not get our funding until 11 months into the year of a program we were supposed to begin April 1. Certainly, a lot of work needs to be done. There is no comparison to the work being done for the Metis as to work and investment that has, and is, being done on an annual basis for First Nations registries.

Senator Patterson: What about fish?

Mr. Lipinski: Our covered issue is harvesting rights, so it is hunting and fishing. However, when some people apply they will request it for fishing only because of the requirement we have within our own system. If they are going to apply for a harvesting card, they must show knowledge of safe firearms handling and take hunter safety courses. Some people will not want it for that reason and request only a fishing card.

Senator Patterson: This may require a generalization, but can you tell me for what purposes Metis people in Ontario hunt? Is it subsistence, commercial, ceremonial or all three?

Mr. Lipinski: Two, definitely. Commercial would not apply to harvesting rights, so it is definitely ceremonial. It is subsistence hunting. It is a way of passing on and teaching traditions, maintaining kinship and family connections. All sorts of important lessons can happen while on the land, whether hunting, fishing, picking medicines, berries or whatever. People are taking babies and infants out on the land and there are all sorts of life lessons about who you are. The values you have innate within you as you grow up happen on some of those harvests. It is more than just about harvesting this particular thing. It is about being able to pass it on to your next generations.

Senator Dyck: Thank you for your presentation. Listening to the questions that Senator Patterson asked, I think you said something about being on the land and picking berries. Did you also say picking medicine? The question I would have is: Do the Metis have protection on traditional medicines?

For instance, so-called natural medicines and herbal remedies have become sought after by the general public. There is always a concern that traditional medicines may be subject to exploitation

gouvernement fédéral est truffée de problèmes, mais je devrais plutôt parler de l'absence de toute approche. La Couronne, en vertu de ses obligations constitutionnelles, doit identifier les titulaires de droits métis légitimes, et pourtant, cette responsabilité est reléguée à un programme mineur.

L'un des problèmes que nous avons éprouvés à cause de cette approche, c'est que nos employés traversent un processus rigoureux qui consiste à rédiger les propositions pour obtenir des fonds afin de soutenir un programme central. Lorsque tout cela passe enfin par le système... Dans le pire exemple qui date de plusieurs années, nous n'avons pas obtenu de financement avant 11 mois pour un programme qui était censé commencer le 1^{er} avril. Certes, il faut faire beaucoup de travail. Le travail accompli pour les Métis ne peut absolument pas être comparé au travail et à l'investissement qui ont été et sont toujours attribués chaque année pour les registres des Premières nations.

Le sénateur Patterson : Et qu'en est-il du poisson?

M. Lipinski : La question qui nous occupe tient aux droits de récolte, alors cela comprend la chasse et la pêche. Toutefois, lorsque certaines personnes déposent une demande, elles demandent seulement le droit de pêche, à cause de l'exigence en vigueur dans notre propre système. Si elles demandent une carte de récolte, elles doivent démontrer qu'elles savent manier une arme à feu en toute sécurité et qu'elles ont suivi des cours de sécurité à la chasse. Certaines personnes ne la voudront pas pour cette raison et demanderont une carte de pêche seulement.

Le sénateur Patterson : Vous devrez peut-être faire une généralisation, mais pouvez-vous me dire pour quelles raisons chasse le peuple métis en Ontario? Est-ce à des fins de subsistance, commerciales, cérémoniales ou pour ces trois motifs?

M. Lipinski : Deux, sans aucun doute. Les droits de récolte ne visent pas les activités commerciales, alors la raison est sans aucun doute cérémoniale. Il est aussi question de chasse de subsistance. C'est une façon de transmettre et d'enseigner des traditions et de maintenir les liens de parenté et familiaux. Il y a toutes sortes de leçons importantes à apprendre lorsqu'on est sur la terre, qu'on soit en train de chasser, de pêcher, de cueillir des plantes médicinales ou des baies ou je ne sais quoi. Les gens amènent des bébés et des nourrissons sur le territoire, et il y a toutes sortes de leçons de vie concernant l'identité. Les valeurs qui font partie intégrante d'une personne lorsqu'elle grandit sont inculquées dans le cadre de certaines de ces récoltes. C'est beaucoup plus que de simplement récolter une chose en particulier. Il est question de pouvoir les transmettre aux générations qui suivront.

Le sénateur Dyck : Merci pour votre exposé. Lorsque j'écoutes vos réponses aux questions du sénateur Patterson, je crois que vous avez parlé d'être sur le territoire et de cueillir des baies. Avez-vous aussi parlé de la cueillette de plantes médicinales? Voici la question que je vous poserais : les Métis sont-ils protégés en ce qui concerne les remèdes traditionnels?

Par exemple, le grand public recourt maintenant aux soi-disant remèdes naturels et remèdes à base de plante. On craint toujours que les remèdes traditionnels soient exploités par des étrangers.

by so-called outsiders. Is there anything within your rights that would say that the medicines on what you might consider your traditional lands are for your picking only? Is that sort of thing covered under harvesting rights?

Mr. Lipinski: Not that I am aware of, senator. Certainly, protection of traditional knowledge is a concern for all Aboriginal peoples. That knowledge is often housed in elders and they are doing their best to pass it on to the youth. How you protect Aboriginal traditional knowledge is certainly an issue within the Métis Nation, as it is with other Aboriginal peoples as well.

Senator Dyck: I will ask a more general historical question. In your introduction, you were talking about how the Métis Nation has arisen out of the intermarriage between First Nations women and European men. The European men, at least the way I understand it, were mostly the English, the Scottish and the French. That also included the two companies — the Hudson's Bay Company and the North West Company — which at some point in time fused together.

In the definition of Metis, do most of the Metis come through the North West Company intermarriage with native women — with the men that were employed by the North West Company — and few, if any, through the intermarriage with the employees or the chief actors of the Hudson's Bay Company?

Mr. Lipinski: The definition does not explicitly refer to affiliation or association with the company. The definition that has been adopted throughout the Métis Nation talks about Metis ancestry, connection to the historic Métis Nation, and self-identifying as a Metis person. It is not necessarily incumbent upon someone working for the northwest or an ancestor working for the North West. It is to show Metis ancestry and connection to the Métis Nation homeland.

Senator Dyck: It is an interesting situation, because there is this sort of gender dimension this to it. It is marriage of First Nation women along with European men, whether the French or the English. It has been deciding on whose rights prevail.

Within the First Nations communities, we had all the bills to address the loss of status with marriage. In essence, what is happening with the Metis is similar, except the Metis definition there is maybe a little stronger. It does not sound like you have actually put on a blood quantum, as it were, as it applies to the Indian Act, which is put on a blood quantum.

Mr. Lipinski: Those are two different things. The presentation tried to describe the original ethnogenesis of Metis as a distinct people.

Vos droits prévoient-ils de quelque façon que ce soit que les plantes médicinales sur les territoires que vous pouvez considérer comme étant traditionnels doivent seulement être cueillies par vous? Est-ce que ces choses-là sont visées par les droits de récolte?

M. Lipinski : Autant que je le sache, madame le sénateur, non. Certes, la protection des connaissances traditionnelles préoccupe tous les peuples autochtones. Ces connaissances sont souvent gardées par les Aînés, qui font de leur mieux pour les transmettre aux jeunes. La façon de protéger les connaissances traditionnelles autochtones est certainement un enjeu au sein de la nation des Métis, tout comme c'est le cas chez d'autres peuples autochtones.

Le sénateur Dyck : Je vais vous poser une question historique plus générale. Dans le cadre de votre introduction, vous avez parlé de la naissance de la nation métisse du mariage interracial entre les femmes des Premières nations et les hommes européens. Les Européens, du moins si je comprends bien, étaient surtout des Anglais, des Écossais et des Français. Cela comprenait les deux compagnies — la Compagnie de la Baie d'Hudson et la Compagnie du Nord-Ouest — qui ont fini par fusionner.

Selon la définition des Métis, la plupart des Métis sont-ils issus du mariage interracial entre des hommes de la Compagnie du Nord-Ouest et des femmes autochtones — avec des hommes qui étaient employés par la Compagnie du Nord-Ouest — et peu d'entre eux, voire aucun, du mariage interracial avec des employés ou des dirigeants de la Compagnie de la Baie d'Hudson?

M. Lipinski : La définition ne renvoie pas explicitement à une affiliation ou à une relation avec la compagnie. Dans la définition adoptée par l'ensemble de la nation des Métis, il est question d'ancêtres métis, de liens avec la nation métisse de vieille souche et de l'auto-identification en tant que Métis. Cela ne tient pas nécessairement au fait que quelqu'un travaillait pour la Compagnie du Nord-Ouest ou qu'un ancêtre travaillait pour la Compagnie du Nord-Ouest. Il faut démontrer qu'on a des ancêtres métis et des liens avec la patrie de la nation métisse.

Le sénateur Dyck : La situation est intéressante, car il y a une sorte de dimension relative au sexe qui s'y rattache. Il est question du mariage des femmes des Premières nations et des hommes européens, qu'ils soient français ou anglais. Cela a permis de décider quels droits prévalaient, ceux des hommes ou ceux des femmes.

Pour les collectivités des Premières nations, nous avons adopté tous les projets de loi concernant la perte de statut avec le mariage. Essentiellement, le phénomène qu'on observe chez les Métis est semblable, à l'exception du fait que la définition de Métis est peut-être un peu plus forte. Je n'ai pas l'impression que vous avez réellement prévu une proportion minimale de sang, à proprement parler, comme le fait la Loi sur les Indiens, qui a prévu une proportion minimale de sang.

M. Lipinski : Ce sont deux choses différentes. L'exposé se voulait une description de l'ethnogenèse initiale des Métis en tant que peuple distinct.

If you look at the evolution and history of Canada or pre-Canada, it developed because you had people coming over from France, Scotland and so on. The initial relationships obviously would have been between those first European fathers and the First Nations women. Through subsequent intergenerations, Metis people ended up marrying Metis people and clearly they are seen as a different people by both First Nations and Europeans. They see themselves as a distinct people and they rose as a separate and identifiable people with their own language, customs, traditions, territories, et cetera. All the indicators are there which recognize that Metis are unique to Canada and a distinct people.

I think the Supreme Court of Canada has already somewhat addressed the other point you made about blood quantum. I know that is a big issue within First Nations and one they will be aggressively dealing with, I am quite sure. Nowhere in the world does a nation, a state, a people determine their citizenship by a blood quantum.

If you are thinking of peoples as nations, then how is it right that a nation's peoples can be determined on blood quantum? In the case of *Powley*, the Crown lawyers tried to go there and say, "He is only X percentage native blood." It is not about a blood quantum; it is about how you raise your children, in what culture. How do they identify? Are they still accepted in part of the community? That is how any nation-state identifies its citizenship. It is not based on a blood quantum.

Senator Dyck: Your last name is Lipinski, which is not English, Scottish or French.

Senator Campbell: It could be Scottish.

Mr. Lipinski: My Metis heritage comes through my mother's side: Calder, Collins, Cyr, Luttit, Monkman. Lipinski comes from my father's side. He was born in Canada, but his parents were Polish immigrants.

Senator Dyck: The family then adopted the Metis lifestyle and so that becomes part of your definition. Your family has stayed within the Metis community.

Mr. Lipinski: Yes. That exemplifies it a great deal. I grew up with close connections to my mother's side. She had five brothers and there were two daughters in the family, my mother and her sister.

We were a commercial fishing and trapping family. As soon as school was out, we were up to the island, spending summers with my grandparents commercial fishing, and trapping on the weekends with my uncles and grandparents.

That very much goes to the heart of how people define themselves. I grew up in the Metis community as part of the Metis culture. Another road could have taken me to different path where I was not exposed to that culture and that way of life and

Si vous regardez l'évolution et l'histoire du Canada ou de l'époque qui a précédé le Canada, l'évolution s'est faite en fonction de l'arrivée de gens de la France, de l'Écosse et d'autres pays. Les relations initiales, évidemment, auraient eu lieu entre ces premiers ancêtres européens et les femmes des Premières nations. Au fil des générations ultérieures, les Métis avaient tendance à marier des Métis, et les Premières nations et les Européens les percevaient clairement comme un peuple distinct. Les Métis se voient comme un peuple distinct, et ils se sont imposés comme un peuple distinct et identifiable, avec une langue, des coutumes, des traditions et des territoires propres, entre autres. Tous les critères sont en place pour que l'on reconnaisse les Métis comme un peuple unique au Canada et un peuple distinct.

Je crois que la Cour suprême du Canada a déjà un peu répondu à votre autre question au sujet de la proportion minimale de sang. Je sais que c'est un important enjeu au sein des Premières nations, pour lequel elles interviendront de façon dynamique, j'en suis certain. Il n'y a aucun endroit dans le monde où une nation, un État ou un peuple détermine la citoyenneté à l'aide d'une quantité minimale de sang.

Si vous assimilez les peuples aux nations, alors comment est-ce moral que l'on détermine le peuple d'une nation en fonction de la proportion de sang? Dans l'affaire *Powley*, les avocats de la Couronne ont essayé cet argument et ont dit : « Il ne possède qu'un pourcentage X de sang des Premières nations. » Il n'est pas question d'un pourcentage minimal de sang; il est question de la façon dont vous élevez vos enfants, dans quelle culture. Comment s'identifient-ils? Sont-ils toujours acceptés dans une partie de la collectivité? C'est ainsi que tout État-nation identifie ses citoyens. Il n'est pas question d'un pourcentage minimal de sang.

Le sénateur Dyck : Votre nom de famille est Lipinski, ce n'est ni anglais, ni écossais, ni français.

Le sénateur Campbell : Il pourrait être écossais.

M. Lipinski : Mon héritage métis vient du côté de ma mère : Calder, Collins, Cyr, Luttit, Monkman. Lipinski vient du côté de mon père. Il est né au Canada, mais ses parents étaient des immigrants polonais.

Le sénateur Dyck : La famille a alors adopté le mode de vie métis, et cela entre dans votre définition. Votre famille est demeurée dans la collectivité métisse.

M. Lipinski : Oui. C'est un excellent exemple. J'ai grandi en ayant des liens étroits du côté de ma mère. Elle avait cinq frères, et il y avait deux filles dans la famille, ma mère et sa sœur.

Nous étions une famille de pêche et de trappage commerciaux. Dès que l'école finissait, nous allions sur l'île passer l'été avec mes grands-parents à faire de la pêche et du trappage commerciaux la fin de semaine avec mes oncles et mes grands-parents.

Voilà qui va à l'essence même de la façon dont les gens se définissent. J'ai grandi dans la collectivité métisse, dans la culture métisse. Une autre voie aurait pu m'amener ailleurs, où je n'aurais pas été exposé à cette culture et à ce mode de vie et je ne me serais

perhaps would not have identified as a Metis person. That is why self-identity is an important aspect and one of the aspects of helping to define a Metis person.

Senator Dyck: Had you not kept in touch with your Metis culture and you self-identified, would you be considered Metis? Would you qualify, I should say, to be Metis?

Mr. Lipinski: That is a question that a number of Aboriginal communities grapple with. Certainly there are different examples where some peoples go back three generations or whatever. Right now the Metis nation looks to recognize that. The Supreme Court of Canada in *Powley* talks about the dark era for the Metis people, where we were driven underground; people denied who they were. We still get people applying to a registry, and it creates huge divisions in families. Half the family says, “No, how can you do that. We are not half-breeds; we are not Metis people,” and other people are willing to embrace that and be proud of their culture. Historic racist grievances, things that divided people, are still fresh with a lot of people, so I do not think you can hold that from people saying, “You never identified as Metis last year.” People are going to their deathbed and finally confessing to their children, “Oh, by the way, we have Metis ancestry.”

Some of these things are very emotional and close and personal to people, and that must be considered when people are coming forward and now embracing their culture and making up for some historic injustices.

Senator Meredith: Thank you, Mr. Lipinski, for appearing before us tonight. I loved your presentation.

A segue to Senator Dyck’s question with respect to identification, Metis means a person who self-identifies as a Metis, is distinct from the Aboriginal peoples, is of historic Metis nation ancestry and who is accepted by the Metis nation. Some would say this definition is so broad and that somehow we need a national registry to ensure that people are able to identify and not go to their grave, as you just alluded to, saying, “By the way, I am a Metis,” they can be proud of who they are and pass that on to their children. Would you support a national registry? Has the MNO undertaken steps to work with the federal government to create such a registry?

Mr. Lipinski: I believe we have taken steps. Certainly work has been happening within each of the provincial jurisdictions. Métis Nation of Ontario has a centralized registry. Many other governing members throughout the Metis nation are doing so as well, and we have discussions about how at some point they can come together. Yes, we do need to go toward a national registry, or certainly registries that can communicate with each other throughout the Metis nation homeland. It should not be if a

peut-être pas défini comme étant métis. C’est pourquoi l’auto-identification est un important aspect et l’un des critères qui définissent un Métis.

Le sénateur Dyck : Si vous n’aviez pas gardé d’attaches avec votre culture métisse et que vous ne vous étiez pas identifié comme tel, seriez-vous considéré comme un Métis? Seriez-vous admissible — devrais-je dire — à être métis?

M. Lipinski : C’est une question que débattent un certain nombre de collectivités autochtones. Certes, il y a différents exemples de peuples qui remontent à trois générations ou je ne sais quoi. À l’heure actuelle, la nation des Métis cherche à le reconnaître. Dans *Powley*, la Cour suprême du Canada parle d’une grande noirceur pour le peuple métis, où il a été marginalisé; les gens n’ont pas leur identité. Nous voyons encore des gens qui demandent à s’inscrire, et cela crée d’immenses divisions dans les familles. La moitié de la famille dit : « Non, comment peux-tu faire cela? Nous ne sommes pas des Sang-Mêlé; nous ne sommes pas des Métis », tandis que d’autres membres sont prêts à reconnaître leur culture et à en être fiers. Les doléances causées par le racisme, des choses qui divisaient les gens, sont encore fraîches à la mémoire de beaucoup de gens, alors je ne crois pas qu’on puisse dire aux gens : « Vous ne vous définissiez pas comme un Métis l’année dernière. » Les gens arrivent sur leur lit de mort et confessent enfin à leurs enfants : « Ah oui, en passant, nous avons des ancêtres métis. »

Certains de ces enjeux sont très chargés sur le plan émotionnel, profonds et personnels pour les gens, et il faut en tenir compte lorsque les gens se manifestent et commencent à prendre part à leur culture et cherchent à contrebalancer des injustices commises par le passé.

Le sénateur Meredith : Merci, monsieur Lipinski, d’être venu témoigner devant nous ce soir. J’ai adoré votre exposé.

Pour poursuivre sur la lancée du sénateur Dyck en ce qui concerne l’identification, « Métis » désigne une personne qui se définit comme étant métisse, se distingue des peuples autochtones, est de descendance de la nation métisse de vieille souche et est acceptée par la nation métisse. Certains diraient que cette définition est trop générale et que, d’une façon ou d’une autre, nous avons besoin d’un registre national pour nous assurer que les gens peuvent s’identifier et ne pas rendre leur dernier souffle — comme vous l’avez mentionné — en disant : « En passant, je suis métis »; ils peuvent plutôt être fiers de leur identité et transmettre cette fierté à leurs enfants. Seriez-vous en faveur d’un registre national? La MNO a-t-elle pris des mesures pour collaborer avec le gouvernement fédéral en vue de créer un tel registre?

M. Lipinski : Je crois que nous avons pris des mesures. Certes, on a fait du travail dans chacune des administrations provinciales. La Métis Nation of Ontario a un registre centralisé. Nombre d’autres membres administrateurs appartenant à la nation des Métis font de même, et nous avons tenu des discussions sur la façon de les regrouper à un moment donné. Oui, nous devons nous diriger vers un registre national ou, certes, des registres qui peuvent s’échanger des données entre eux, d’un bout à l’autre de

person moves from Ontario to Alberta he or she would have to somehow reapply and register with the Métis Nation of Alberta. It should be recognized throughout.

Yes, but I reiterate that the federal government needs to support this initiative and certainly not continue with the piecemeal program process it has taken in the past.

Many challenges come with trying to run and maintain and go through and have a respected credible registry, and I can tell you first-hand that I would love nothing better than to provide the phone numbers and contact information for elected officials such as yourself for everyone who complains about everything that is not happening within the registry, because you are damned if you, damned if you don't.

If you maintain a registry where people have to provide documentation and credible information to substantiate their claim of Metis identity and not give them their citizenship, then the whole system is flawed and you are discriminating against people, et cetera. If you do not substantiate, then you are nothing more than someone selling memberships in a shopping mall, which is not what the Metis nation is about whatsoever. I think we take a lot of grief away from the federal government by trying to maintain or develop these registries, and I do not think the government recognizes or supports it by any means whatsoever to the level they should.

Adding to a previous response, nobody has really recognized what has happened here in Canada since *Powley* in 2003. Compare where Metis rights have now received proper recognition at the Supreme Court of Canada, hunting rights. None of you have ever heard of any major contradictions or problems associated with implementation or moving forward on that right. Compare that to what happened on the East Coast with Burnt Church over lobster fishing.

The federal government should provide more support in that we have been able to transition or at least move in that direction. Implementing Metis hunting and fishing and harvesting rights has been relatively peaceful compared to what other cases have led to, quite a bit of disruption. It is commendable on behalf of the Metis and governments and citizens for doing that. The federal government should recognize and support us on that a little more.

Senator Meredith: Talk to us about the Metis youth in terms of economic development, jobs for them. You talked about veterans and women and so forth. Where do you see the youth fitting in the Metis nation in terms of community? They would know they are facing various challenges.

la patrie de la nation métisse. On ne devrait pas avoir de cas où une personne qui déménage de l'Ontario en Alberta serait obligée de déposer une nouvelle demande et de s'inscrire auprès de la Métis Nation of Alberta. Le statut devrait être reconnu partout.

Oui, mais je répète que le gouvernement fédéral doit soutenir cette initiative et, surtout, ne plus faire appel au processus fragmenté qu'il a utilisé dans le passé.

Il est très difficile de créer un registre fiable et de le tenir à jour, et je suis bien placé pour vous dire que rien ne me ferait plus plaisir que de fournir le numéro de téléphone et les coordonnées d'élus tels que vous à toutes les personnes qui critiquent tout ce que le registre ne permet pas de faire, car, quoi qu'on fasse, ce n'est jamais satisfaisant.

Si on oblige les gens à fournir des documents et des renseignements fiables pour corroborer leur identité métisse et qu'on ne leur accorde pas la citoyenneté métisse, alors il y a des ratés dans tout le système, on pratique la discrimination contre certaines personnes, et cetera. Si, au contraire, on n'exige aucune preuve d'identité, alors cela revient à distribuer des cartes de membre dans un centre commercial, ce qui n'a vraiment rien à voir avec la nation métisse. Je crois que nous évitons bien des tracas au gouvernement fédéral en essayant de créer ces registres ou de les tenir à jour, et je ne pense pas que le gouvernement reconnaisse nos efforts ou les appuie autant qu'il le devrait.

Pour étoffer une réponse précédente, je dirais que personne n'a encore vraiment pris conscience de ce qui s'est passé au Canada depuis l'arrêt *Powley*, en 2003. C'est à ce moment-là que la Cour suprême du Canada a reconnu comme il se doit les droits des Métis, les droits de chasse. Aucun d'entre vous n'a jamais entendu dire que l'application de ces droits avait entraîné quelque contradiction ou problème majeur que ce soit. Comparez cela à ce qui s'est passé à Burnt Church, sur la côte Est, où il y a eu une dispute entourant la pêche au homard.

Le gouvernement fédéral devrait nous apporter un plus grand soutien, car nous avons pu assurer la transition ou, du moins, aller dans cette direction. La mise en œuvre des droits de chasse, de pêche et d'exploitation s'est déroulée de façon relativement paisible comparativement à d'autres situations qui ont occasionné beaucoup de bouleversements. Il est louable que les Métis, les gouvernements et les citoyens agissent de cette façon. Toutefois, le gouvernement fédéral devrait en faire un peu plus pour reconnaître nos efforts et les appuyer.

Le sénateur Meredith : Parlez-nous de la participation des jeunes métis au développement économique, des possibilités d'emploi qui s'offrent à eux. Vous avez parlé des anciens combattants, des femmes, et cetera. Selon vous, quelle est la place des jeunes au sein de la nation métisse? Ils savent certainement qu'ils se heurtent à diverses difficultés.

Talk to us about that and what you are doing to impact the lives of the youth. It is critical moving forward that the youth are engaged, that they are at the table as well as you are negotiating these rights to fish and hunt and so on. I am glad that certification program is going on, but where do the youth fit in on all of this?

Mr. Lipinski: Thank you for asking that question, senator. I was just speaking to all my directors and managers on one of our priorities certainly going forward in this term. I have had this discussion with the premier here in Ontario. Without question, our focus will be on children and youth over the next number of years. As an analogy — prior to entering Metis politics, I was and am a teacher — you can look at the education system. There is always a certain number of students who will make it almost regardless of what happens, but you also have a number of students who, for whatever reason, whether it is not having the support structures in place or the proper role models, run into difficulties. Those are the ones we want to reach out and try to help, because if you can encourage them to get their high school graduation and look at post-secondary education and the trades as a viable option or, to use the terminology, be the best they can be, we are going to create intergenerational positive effects where they will be able to get into business opportunities or a good job, be able to provide their own housing, live a healthier lifestyle and raise their children in a much better way. That is a priority the MNO will be putting a lot of attention to over the next four years.

Anything the federal government can do to help us in that work would be appreciated. We are waiting for the feds to come and contribute to the Métis Voyageur Development Fund. They have done this in the Prairies. That will help Metis businesses get started or, where Metis businesses are, for them to expand. These supports are extremely important.

Senator Meredith: You talk about the federal government supporting some health programs, and then you talked about various things such as diabetes and heart attacks that are affecting your community. Are they accessing these health programs or are they limited and not able to? Is an education piece going on within your community to ensure your people walk into these clinics and take advantage of these programs?

Mr. Lipinski: I mentioned the chronic disease surveillance program we just did. We got some funding to do that, but other than that, we get no federal funding for any health initiatives, health promotion, none, zero. It is very disappointing and discouraging. We were receiving some funding several years ago to encourage and support Metis children and youth to go into the health careers, but we do not receive that funding any longer. Without question, the federal government is missing in action to help us support Metis health.

Parlez-nous de cette question et de ce que vous faites pour améliorer la vie des jeunes Métis. Il est crucial que les jeunes participent au processus, qu'ils soient consultés dans le cadre des négociations que vous menez concernant les droits de pêche et de chasse et d'autres droits. Je suis content que le programme de certification ait vu le jour, mais où interviennent les jeunes dans tout ce processus?

M. Lipinski : Je vous remercie de votre question, monsieur le sénateur. Je discutais justement l'autre jour avec tous mes administrateurs et mes gestionnaires au sujet du fait que les jeunes seront certainement l'une de nos priorités au cours du mandat. J'ai aussi eu cette discussion avec le premier ministre de l'Ontario. Il ne fait aucun doute que nous mettrons l'accent sur les enfants et les jeunes dans les années à venir. Pour faire une analogie — j'enseignais avant d'entrer dans le monde de la politique métisse et je le fais toujours —, on peut regarder le système d'éducation. Il y a toujours un certain nombre d'élèves qui réussiront peu importe ce qui arrive, mais d'autres, pour une raison quelconque, qu'il s'agisse de l'absence de structures de soutien ou de modèles appropriés, rencontrent des difficultés. Ce sont ceux-là que nous voulons rejoindre et aider, car, si on les encourage à terminer leur secondaire, à faire des études postsecondaires ou — comme autre option fiable — à apprendre un métier, ou à donner le meilleur d'eux-mêmes, cela aura des effets positifs sur toutes les générations, et les jeunes pourront se lancer en affaires ou trouver un bon emploi, payer leur logement, adopter un mode de vie plus sain et élever leurs enfants d'une bien meilleure façon. La MNO accordera donc la priorité aux jeunes au cours des quatre prochaines années.

Toute aide apportée par le gouvernement fédéral pour qu'on puisse mener à bien ce travail serait la bienvenue. Nous espérons que le gouvernement fédéral contribuera au Fonds de développement Métis Voyageur. Il l'a fait dans les Prairies. Le Fonds servira à financer la création d'entreprises métisses ou l'expansion de celles qui ont pignon sur rue. Ce type d'aide est extrêmement important.

Le sénateur Meredith : Vous avez dit que le gouvernement fédéral soutient certains programmes de santé, puis vous avez énuméré divers problèmes de santé, comme le diabète et les infarctus, qui touchent votre collectivité. Les Métis ont-ils accès à ces programmes de santé, ou l'accès est-il restreint? Faites-vous un travail de sensibilisation dans votre collectivité pour veiller à ce que les personnes se rendent dans les cliniques et profitent de ces programmes?

M. Lipinski : J'ai mentionné le programme de surveillance des maladies chroniques que nous avons lancé dernièrement. Nous avons reçu du financement pour mettre en place ce programme, mais, sinon, nous ne recevons aucune somme du gouvernement fédéral pour mener des initiatives dans le domaine de la santé ou pour faire la promotion de la santé; rien du tout. C'est très décevant et très décourageant. Nous avons obtenu des fonds, il y a plusieurs années, pour inciter les enfants et les jeunes Métis à s'orienter vers une carrière dans le domaine de la santé, mais nous

The Chair: Thank you.

Senator Ataullahjan: I am looking at the written submission that you provided, and I am looking at the healing and wellness branch. You have an action program for children, a pre-natal and post-natal nutrition program and the healthy babies thing. When I look at the figures, I do not see anything about maternal and infant health. What is the state of maternal and infant health?

Mr. Lipinski: Could you repeat or rephrase the question?

Senator Ataullahjan: I want to know the state of the maternal and infant health in the Metis community. I see you have a lot of programs, but when I look at the figures you provided, you talk about diabetes and heart attacks, but you do not mention anything about maternal health.

Mr. Lipinski: First, those health programs you mentioned are through funding we are able to get with the Province of Ontario. That follows through again on the previous question. We are not receiving any federal dollars to help fill some of the gaps we currently have. That study focused on four chronic diseases, and I do not believe that was one of them. One of the programs we have within the MNO is Healthy Babies, Healthy Children, which would somewhat look after trying to address the issue you are raising.

Senator Ataullahjan: There are no figures, and no one has looked at maternal health?

Mr. Lipinski: I do not believe so, no.

Senator Ataullahjan: In addition to the 2011 MOU on economic development, what other the benefits or opportunities did you see as a result of the framework agreement that you signed with Ontario in 2008, and were there any drawbacks and challenges?

Mr. Lipinski: For me, I think it has been a momentous change in the sense that we are beginning to move from an area that I call basically denial. I was at the court when we advanced the *Powley* case, and I can tell you that as Ontarian, as a Canadian, as a Metis person, it was extremely disheartening and discouraging to watch government after government come and take the stand and say, "You do not exist as a people. You might exist in this province, but you do not exist in our province, and you certainly do not have any rights." The framework agreement has taken us out of that era of denial that we do not exist into an era where we are now talking toward reconciliation. It has made a complete change in dealing with the Ontario government. It is leading us toward reconciliation.

n'en recevons plus. Il ne fait aucun doute que le gouvernement fédéral brille par son absence lorsqu'il s'agit de nous aider à promouvoir la santé de la population métisse.

Le président : Merci.

Le sénateur Ataullahjan : Je regarde le mémoire que vous avez soumis, plus précisément le passage où il est question de la Direction de la guérison et du bien-être. Vous offrez un programme d'action communautaire pour les enfants, un programme de nutrition prénatale et postnatale et un programme des bébés en santé. Toutefois, lorsque je regarde les chiffres, je ne vois rien se rapportant à la santé maternelle et infantile. Quelle est la situation au chapitre de la santé maternelle et infantile?

M. Lipinski : Pourriez-vous répéter ou reformuler la question?

Le sénateur Ataullahjan : Je voudrais savoir à quoi ressemble la situation au chapitre de la santé maternelle et infantile dans la population métisse. Je vois que vous offrez beaucoup de programmes, mais, lorsque je regarde les chiffres que vous nous avez fournis, je constate que vous parlez du diabète et des infarctus, mais pas de la santé maternelle.

M. Lipinski : Premièrement, les programmes de santé que vous avez mentionnés sont offerts grâce au financement du gouvernement de l'Ontario. Cela nous ramène encore à la question précédente : nous ne recevons aucune aide du gouvernement fédéral pour combler certains des écarts qui existent à l'heure actuelle. L'étude dont j'ai parlé portait sur quatre maladies chroniques, et je ne crois pas qu'elle prenait en compte la santé maternelle. La MNO offre entre autres le programme des bébés et enfants en santé, lequel toucherait, en quelque sorte, à l'aspect que vous avez soulevé.

Le sénateur Ataullahjan : Il n'y a aucun chiffre donnant une idée de la situation, et personne ne s'est penché sur la santé maternelle?

M. Lipinski : Non, je ne crois pas.

Le sénateur Ataullahjan : Outre le PE sur le développement économique conclu en 2011, quels autres avantages ou possibilités ont découlé de l'accord-cadre que vous avez signé avec le gouvernement de l'Ontario en 2008, et y a-t-il eu des désavantages et des difficultés associés à cela?

M. Lipinski : Pour ma part, je crois que la signature de l'accord-cadre a constitué un moment décisif, en ce sens que nous commençons maintenant à passer outre à une attitude que je qualifierais essentiellement de déni. J'étais au tribunal lorsque nous défendions l'affaire *Powley*, et je peux vous dire qu'à titre d'Ontarien, de Canadien et de Métis, je trouvais extrêmement démoralisant et décourageant de voir un représentant gouvernemental après l'autre s'avancer à la barre et dire : « Votre peuple n'existe pas. On le reconnaît peut-être dans cette province, mais pas dans la nôtre, et vous n'avez certainement pas des droits autochtones. » L'accord-cadre nous a permis de sortir de cette ère du déni, où nous n'existions même pas, et d'entrer dans une ère où nous pouvons maintenant parler de réconciliation. Cela a

Almost immediately, certainly within a number of months, I was able to sign a memorandum of understanding with the Ministry of Education, putting a high priority on supporting Metis learners in the education system. I think within a year, the Ministry of Training, Colleges and University, MTCU, signed on to our framework agreement through the memorandum of understanding so we can support those post-secondary learners, which has developed a number of relationships with colleges and universities across Ontario. We are currently in discussions with Ministry of Children and Youth. Hopefully they will be signing on, and several other ministries as well. It allows us to develop those relationships with the ministries where we have common interests, so it has been very positive.

Senator Ataullahjan: No drawbacks or challenges?

Mr. Lipinski: Certainly they would be outweighed by the positives. I was able to meet for an hour with the premier a week and half ago. The agreement was for five years. We are going to turn our attention this year to renewing it, and we will be looking at areas where we can add further improvements into it over the course of this year.

Senator Martin: Many of my questions were answered, but I did have a personal question from years ago, which I think has been somewhat answered in this committee. I am really happy to be here to hear your presentation. My husband's grandmother was a half-breed. When my daughter talks about her ancestry, she says she is half Korean, one quarter this, one eighth this, and one sixteenth First Nation. By the definition, it is interesting. I had wondered. Is she Metis because of the grandmother being of Metis ancestry? It is not something taught in the schools. It has not really been part of my repertoire, and I am from B.C. as well. I am happy to hear you talk about partnerships with the ministry, particularly the Ministry of Education, and how important that curriculum content would be for the kids who have that ancestry. That is just a comment. It is very interesting to see the explanation, and perhaps I will do more exploration after this. Thank you for your presentation today.

Senator Raine: The whole history of the Metis people is fascinating and how, by being a separate community, in a way it made it easy to leave them out, which is being rectified now. I have to challenge you and say that one of biggest challenges you will have is to educate the rest of Canada. This is a fascinating history, and there is no doubt that the people are unique.

complètement changé la façon dont nous traitons avec le gouvernement de l'Ontario. L'accord-cadre nous montre la voie vers la réconciliation.

Presque aussitôt, après seulement quelques mois, j'ai pu signer un protocole d'entente avec le ministère de l'Éducation afin qu'on accorde une grande priorité à l'appui des élèves métis dans le système d'éducation. Je crois que, dans l'année qui a suivi, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités — le MFCU — a souscrit à l'accord-cadre faisant suite au protocole d'entente pour que nous puissions soutenir les étudiants de niveau postsecondaire, et nous avons établi un certain nombre de relations avec des collèges et des universités partout en Ontario. Nous menons actuellement des discussions avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Nous espérons qu'il adhère à l'accord-cadre et que plusieurs autres ministères fassent de même. Cet outil nous permet d'entretenir des relations avec les ministères avec lesquels nous avons des intérêts communs, alors il s'agit d'une démarche très positive.

Le sénateur Ataullahjan : Qu'en est-il des désavantages ou des difficultés possibles?

M. Lipinski : Les avantages l'emporteraient certes sur les désavantages. Il y a une semaine et demie, j'ai passé une heure en compagnie du premier ministre. L'accord durait cinq ans. Nous allons examiner cette année la possibilité de le renouveler, et nous regarderons si nous pouvons apporter des améliorations en cours de route.

Le sénateur Martin : J'ai obtenu des réponses à nombre de mes questions; je voulais aussi poser une question d'ordre personnel qui me chicote depuis quelques années, mais je crois que les propos que j'ai entendus aujourd'hui m'ont quelque peu éclairée. Je suis très heureuse d'être ici et d'avoir entendu votre exposé. La grand-mère de mon mari était métisse. Lorsque ma fille parle de ses origines, elle dit qu'elle est moitié Coréenne, un quart de ceci, un huitième de cela et un seizième Autochtone. La définition est intéressante. Je me demandais ceci : est-elle métisse parce que sa grand-mère l'était? Ce n'est pas quelque chose qu'on enseigne à l'école. Cela ne fait pas vraiment partie de mon répertoire, et je viens aussi de la Colombie-Britannique. Je suis ravie d'entendre que vous avez conclu des partenariats avec des ministères, en particulier le ministère de l'Éducation, et je sais à quel point ce genre de contenu scolaire serait important pour les enfants qui ont des ancêtres métis. Ce n'est qu'un commentaire. Il est très intéressant d'obtenir une explication, et peut-être que j'explorerai un peu plus le sujet dans les prochains jours. Je vous remercie de votre exposé.

Le sénateur Raine : L'histoire des Métis est fascinante, et, d'une certaine façon, comme il s'agissait d'un groupe distinct, il était facile de les mettre de côté, mais on s'applique maintenant à rectifier la situation. Je dois vous contredire : l'un des plus gros défis que vous devrez relever, c'est de sensibiliser le reste du Canada. Votre histoire est fascinante, et il ne fait aucun doute que votre peuple est unique.

One of the things that I grapple with is this numbers game. You are obviously challenged in somehow trying to register all of your members to prove you have these members. In Ontario, I believe you have 15,000 registered citizens, but there are 73,000 people who are estimated to have Metis heritage. How important do you think it is that everybody be registered? Would a registry serve a purpose other than to provide the legitimization of providing the hunting and gathering rights that you have as Aboriginal people?

Mr. Lipinski: Senator, our registry currently has about 15,000 adults. Again, one of challenges we have had, as I have stated a number of times, is the gross inadequacy of funding we are provided to support our registry. We do not get any provincial funding to support our registry, so the limited amount we get through the federal government is all we have to maintain and run a registry. We have been down to as little as two staff to run a provincial registry. Right now we are currently up to about six. We never even had the opportunity to register our children, for the most part. Very few have gone through the registry process. According to Statistics Canada, there are about 2.3 children per adult, so our registry is capturing 45,000 of Ontario's Metis currently. You are right. In the last census, Ontario had the second largest Metis population, somewhere around 72,000 or 73,000.

Certainly not all people will decide to apply to MNO's registry. The government has a constitutional obligation to identify Metis rights holders. The Supreme Court has already said that. I do not think you can expect enforcement not to have a means to identify people who are out in the bush hunting and asserting a Metis right. There needs to be a legitimate means of identifying those legitimate rights holders, and MNO is doing that through its registry and through the issuing of its harvesters cards, which is avoiding conflict in the bush, in the forests.

You ask what other reasons there would be for people wanting and need a registry. It is not all just about hunting and fishing. It goes to the identity of a people as well. It also, on another level, plays itself out in the delivery of programs and services. Obviously the governments make a lot of investments in helping to bring Aboriginal people up to the same level as mainstream society, so if you do not have a means of identifying who the beneficiaries are for your programs, how do you know you are getting proper return on your investment. For all those and many more reasons, there is ample reason to support credible and identifiable registries within the Metis nation.

L'une des choses que j'essaie de comprendre, c'est la question du nombre de membres. À l'évidence, c'est en quelque sorte un tour de force pour vous d'essayer d'inscrire tous les Métis de votre province pour démontrer que vous les représentez. Je crois que, en Ontario, il y a environ 15 000 citoyens inscrits, mais, selon les estimations, quelque 73 000 personnes seraient d'origine métisse. Selon vous, à quel point est-il important que tous les Métis soient inscrits? Le registre aurait-il d'autres utilités que celle de légitimer les droits de chasse et de cueillette que vous avez en tant qu'Autochtones?

M. Lipinski : Madame le sénateur, environ 15 000 adultes sont actuellement inscrits au registre. Encore une fois, ce qui nous complique la tâche, comme je l'ai mentionné plusieurs fois, c'est l'insuffisance criante du financement qui nous est alloué pour tenir le registre. Le gouvernement provincial ne nous accorde aucune aide à cette fin; le financement limité versé par le gouvernement fédéral est tout ce dont nous disposons pour tenir le registre. À un certain moment, nous ne pouvions affecter que deux employés à la tenue du registre, lequel est pourtant de nature provinciale. À l'heure actuelle, environ six personnes s'en occupent. La plupart d'entre nous n'ont même jamais eu la possibilité d'inscrire nos enfants. Très peu d'enfants ont été soumis au processus d'inscription. Selon Statistique Canada, on compte environ 2,3 enfants par adulte, de sorte qu'on pourrait affirmer que le registre englobe actuellement 45 000 des Métis de l'Ontario. Vous avez raison. Selon les données du dernier recensement, la population métisse de l'Ontario — qui se situe autour de 72 000 ou 73 000 personnes — est la deuxième en importance au Canada.

Ce ne sont évidemment pas toutes les personnes qui décident de s'inscrire au registre de la MNO. Toutefois, le gouvernement a l'obligation constitutionnelle d'identifier les Métis titulaires de droits. La Cour suprême a déjà établi ce principe. Je ne crois pas qu'il soit acceptable que les organismes d'application de la loi ne disposent d'aucun moyen de confirmer l'identité des personnes en train de chasser en forêt et faisant valoir leurs droits en tant que Métis. Il doit y avoir des moyens légitimes d'identifier ces titulaires de droits légitimes, et c'est justement ce que fait la MNO grâce à son registre et à la délivrance de cartes d'exploitant, car cela permet d'éviter des conflits en forêt.

Vous avez demandé pour quelles autres raisons les gens ont besoin d'un registre et veulent s'y inscrire. Ce n'est pas uniquement pour exercer leurs droits de chasse et de pêche. C'est aussi une question d'identité. De plus, cela a aussi une incidence sur la prestation des programmes et des services. Il est évident que les gouvernements font beaucoup d'investissements pour aider les Autochtones à se hisser au même niveau que la société en général, et, si on ne dispose d'aucun moyen d'identifier les bénéficiaires des programmes, comment peut-on savoir si ses investissements rapportent au bout du compte? Pour toutes ces raisons, et pour bien d'autres encore, il est amplement justifié de tenir un registre fiable permettant d'identifier les membres de la nation métisse.

Senator Raine: The other thing that is very important is the sense of pride in being a Metis person and having people come out of the woodwork, if you like, and want to join in, not necessarily for any financial entitlement but just because of their pride of belonging and knowing who they belong with.

I think that is a very important thing you should promote because the old expression “Ask not what your country can do for you but what you can do for your country” is true in this sense, as well as in terms of pride.

Mr. Lipinski: The other point about community you mentioned as well, senator, is a challenge we have. Certainly people look at map and they say, “I can see the First Nations.” If you look at a map, there is a reserve there, so where is the Metis? That was actually part of what we had to bring forward in *Powley*, when you look at the development of our towns and cities throughout the homeland. Prior to 1850 in Sault Ste. Marie there was an identifiable First Nations community and Metis community, and those were the dominant communities in that area.

Many of the towns and cities that make up our province and our country originated as Metis communities. When we talk about Sault Ste. Marie, people do not say, “That was Metis community.” However, the reality is — and as the Supreme Court of Canada agreed — it was a Metis community that grew into modern-day Sault Ste. Marie. We can say that about a number of cities in the province. That is part of challenge of telling our story about the history and contributions our people have given, because our people are still there.

Senator Raine: On that train of thought, when I look at your map I see all your different community councils and where they are located. Are they all historic Metis communities? Are some of them where there just happens to be enough Metis people that they wanted to gather together to have a council?

Mr. Lipinski: In Ontario, we have historic and contemporary Metis communities. We have a Metis community council in Toronto for instance. We are not in a position to say there is a historic Metis community in Toronto. Toronto developed 200 or 300 years ago, so we do not have the facts to say there is a historic community.

For the most part, our communities can be traced back to historic Metis communities. If you are looking at that map, the communities are not site-specific. If you are looking at say the Thunder Bay community that extends to a much larger geographic area. Much like when the Supreme Court looked at *Powley*, it did not see Sault Ste. Marie proper; the community actually extends to Batchewana Bay, Goulais Bay and into the

Le sénateur Raine : L'autre aspect qui est très important, c'est de célébrer la fierté d'être Métis et d'inciter les gens à se manifester, si vous voulez, et à se joindre au mouvement, pas nécessairement dans le but d'obtenir des avantages financiers, mais seulement pour avoir une fierté d'appartenance et de savoir qu'on fait partie d'un groupe.

Je crois qu'il s'agit d'une chose très importante que vous devriez encourager, car l'expression connue « Ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous; demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays » est pertinente en ce sens, tout comme l'est le sentiment de fierté.

M. Lipinski : Madame le sénateur, l'autre point que vous avez soulevé au sujet de la collectivité représente aussi un problème. Les gens regardent sur une carte et disent : « Je peux voir où vivent les Premières nations. » Si on regarde sur une carte, on peut voir où se trouvent les réserves, mais on se demande : où sont les Métis? C'est en fait l'un des problèmes que nous devons faire ressortir dans l'affaire *Powley* pour ce qui est de l'expansion des villes et villages métis sur nos terres ancestrales. Avant 1850, à Sault Ste. Marie, il y avait une communauté des Premières nations et une communauté métisse bien distinctes, et il s'agissait des deux communautés dominantes de la région.

Nombre des villes et villages qui composent notre province et notre pays étaient à l'origine des collectivités métisses. Lorsque nous parlons de Sault Ste. Marie, les gens ne font pas remarquer qu'il s'agissait au départ d'une collectivité métisse. Toutefois, c'est la réalité, et la Cour suprême du Canada était d'accord pour le dire : il s'agissait au départ d'une collectivité métisse qui est devenue la ville de Sault Ste. Marie telle qu'on la connaît aujourd'hui. Il en est de même pour un certain nombre de villes dans la province. C'est en partie pour cette raison qu'il est difficile de raconter notre histoire et de souligner les contributions de notre peuple; notre peuple est toujours là.

Le sénateur Raine : Dans le même ordre d'idées, lorsque je regarde sur votre carte, je vois tous les différents conseils de collectivités et les endroits où ils se situent. Est-ce que tous ces endroits représentent des collectivités métisses historiques? Est-ce qu'il y en a parmi celles-ci qui se trouvaient à compter suffisamment de Métis pour que ceux-ci veuillent former un conseil?

M. Lipinski : En Ontario, il y a des collectivités métisses de longue date et d'autres qui sont récentes. Par exemple, il y a un conseil de collectivité métisse à Toronto. Nous ne sommes pas en mesure de dire qu'il y a une collectivité métisse historique à Toronto. Cette ville a vu le jour il y a environ 200 ou 300 ans, et nous n'avons pas de faits attestant la présence d'une collectivité métisse historique.

Toutefois, nous savons que la plupart des collectivités en Ontario étaient à l'origine des collectivités métisses. Si vous regardez sur la carte, vous constaterez que les collectivités n'occupent pas des endroits bien délimités. Par exemple, la collectivité de Thunder Bay couvre en fait un territoire beaucoup plus vaste. C'est comme lorsque la Cour suprême s'est penchée sur l'affaire *Powley* : elle ne pouvait pas déterminer clairement les

States. They talk about large regional communities. Our community councils are not site-specific. In some cases they take up a number of smaller communities in the one council area.

Senator Raine: That is the fascinating thing about the Metis culture and history. It went from following the fur trade route and the people moved back and forth a lot. I wish you all the best promoting that, especially the culture.

Senator Munson: Thank you for being here. I have a brief question but before that, I just want to answer the chair's own curiosity of the word "Metis." It has to be explained from the perspective that it was my curiosity got to me and I went on Yahoo! It is from an old French word "mestis," which is from a Latin word which means "mixed." That is what the word Metis really means. I thought I would throw that in because I would hazard a guess in an educational program to young Canadians and did a survey on the streets of this country, they would ask what a Metis is. I just thought I would throw that into the debate in terms of educational process.

In terms of education, you talked about partnership agreements with the Ontario provincial government. Did I hear you say that the Ontario government was also missing in action? Were those your words? You talked about the federal government not partnering, but you said the Ontario government has gaps and is missing in action. What can the Ontario government do more of or where?

Mr. Lipinski: I am not sure, I would have to review and see if I was talking historically. Without question, through our history we have had many challenges with both the province and the federal government. Touch wood, I think we have set a new course for relationship with the Ontario government. We have a number of positive things happening. There will always be things for us to work on.

My personal belief and philosophy is as long as we continue to make improvements then we are going in the right direction. We have had a lot of successes through the MOU. Metis in Ontario are now in the grade 10 curriculum in the new textbook. We have developed major inroads with various school boards across the province, and attended and participated very extensively and in meaningful ways in conferences. The Ontario government puts on conferences where they bring in thousands of educators across the province to look at First Nations and Metis issues in an educational context; a lot of steps in the right direction.

limites du territoire occupé par la collectivité de Sault Ste. Marie, car son territoire s'étend en fait jusqu'à la baie de Batchewana, à la baie Goulais et aux États-Unis. On les qualifie de collectivités régionales étendues. Nos conseils de collectivités ne sont pas propres à une seule collectivité. En effet, dans certains cas, un même conseil représente aussi un certain nombre de petites collectivités réparties dans la région qu'il représente.

Le sénateur Raine : C'est ce qui est fascinant au sujet de la culture et de l'histoire des Métis. Leurs collectivités sont apparues le long de la route du commerce des fourrures, puis les gens se sont déplacés un peu partout. Je vous souhaite beaucoup de succès dans la promotion de votre histoire et surtout de votre culture.

Le sénateur Munson : Je vous remercie d'être ici. Je voudrais vous poser une petite question, mais, auparavant, j'aimerais seulement satisfaire la curiosité du président concernant le mot « Métis ». Je dois vous dire que c'est ma propre curiosité qui m'a poussé à aller me renseigner sur Yahoo! Le mot « Métis » vient de l'ancien français « mestis », lui-même dérivé d'un mot latin signifiant « mélangé ». C'est en fait ce que veut vraiment dire le mot « Métis ». J'ai pensé vous donner cette explication parce que j'ai l'impression que si on faisait un sondage auprès des jeunes Canadiens, ils ne sauraient pas ce qu'est un Métis. J'ai juste pensé glisser cela dans la discussion à des fins d'information.

En ce qui a trait à l'éducation, vous avez mentionné avoir conclu des ententes de partenariats avec le gouvernement de l'Ontario. Vous ai-je bien entendu dire que le gouvernement de l'Ontario brillait aussi par son absence? Avez-vous dit cela? Vous avez affirmé que le gouvernement fédéral ne collaborait pas, mais vous avez également dit que le gouvernement de l'Ontario manquait à l'appel. Qu'est-ce que le gouvernement de l'Ontario pourrait faire de plus, et où pourrait-il intervenir davantage?

M. Lipinski : Je ne suis pas certain, il faudrait que je revoie ce que j'ai dit pour savoir si je parlais de ce qu'il en était par le passé. Il ne fait aucun doute que, par le passé, nous avons eu beaucoup de mal à établir un dialogue avec le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. Je touche du bois, mais je crois que nous sommes entrés dans une nouvelle ère pour ce qui est de notre relation avec le gouvernement de l'Ontario. Il y a différents changements positifs qui sont en train de se produire. Toutefois, il y aura toujours des aspects que nous devons améliorer.

Je crois personnellement que, tant que nous continuons à apporter des améliorations, nous allons dans la bonne direction. Le PE nous a permis d'accomplir beaucoup de choses. Maintenant, en Ontario, l'histoire des Métis est abordée dans le nouveau manuel scolaire du programme de la dixième année. Nous avons noué des liens importants avec différents conseils scolaires de partout dans la province et nous avons participé très activement et de manière importante à diverses conférences. Le gouvernement de l'Ontario organise des conférences qui réunissent des milliers d'enseignants de toute la province, et ceux-ci examinent la question de l'éducation des Premières nations et des Métis. Nous faisons donc beaucoup de pas dans la bonne direction.

In tying things up to another question as well, what can we do to support where there are gaps? There certainly are gaps in the educational attainment levels for Metis youth. Aboriginal people are the fastest growing population within Ontario and Canada, and within the Aboriginal population Metis are the fastest growing segment or population. We are one third of Ontario's Aboriginal population. I can guarantee you 100 per cent we do not get one third of the attention or funding on any issue, yet we are still able to make significant successes.

Many people do not even know the reality that our community councils are 100 per cent volunteer driven. They do not get funding like band councils do, where the chiefs are paid. They do not get funding to support their offices. They have to look at other means to get dollars to support community council offices. Our children do not get any funding to go to post-secondary education until unless they get bursaries, have jobs or parents to support them.

Where are the gaps? Those are just a few. Yet, we will do all we can do to support every Metis child to be the best they can be. We hope we will have partners at both levels of government.

Senator Sibbeston: I am from the Northwest Territories and I am Metis. In the North, the Metis have a very distinct, proud history and their role has essentially been a go-between the White early settlers and the First Nations people who live in the North, who are called Dene.

They have had a very practical and essential role doing things like interpreting, guiding river boats, guiding people and also working with the first White people who would have come to the North, the churches, the government, the RCMP and Hudson's Bay Company. That is the role that the Metis have had a real go-between.

In many of the communities, people live together; a lot of intermarriage. In a community like Fort Simpson where I live, let us say there are 1,000 Aboriginal people, and everybody essentially is related through marriage. You get a community of Dene and Metis.

In the three Aboriginal rights settlements we have had in the Northwest Territories, they all involve the Metis and the Dene. In two of the claims, the Metis are recognized but to a certain extent they have been swallowed up. They are recognized as citizens of that group, but no more than that.

In the Sahtu claim, the Metis — perhaps because they were more numerous and better organized — are recognized beyond just being citizens. They also have their own corporations and so forth.

Pour faire un lien avec une autre question, nous pouvons nous demander ceci : que pouvons-nous faire pour combler les écarts? Il y a certes des écarts entre le niveau d'instruction des jeunes en général et celui des jeunes Métis. Or, la population autochtone est celle qui augmente le plus rapidement en Ontario et au Canada, et, au sein de la population autochtone, les Métis représentent le segment qui connaît la croissance la plus rapide. Les Métis composent le tiers de la population autochtone de l'Ontario. Je peux toutefois vous garantir que nous ne retenons pas le tiers de l'attention ni n'obtenons le tiers du financement pour quelque dossier que ce soit; pourtant, nous sommes tout de même capables de réaliser de grandes choses.

Un grand nombre de personnes ne savent même pas que les membres de nos conseils de collectivités sont uniquement des bénévoles. Contrairement aux chefs des conseils de bandes, ils ne touchent aucune rémunération. Ils ne reçoivent aucun financement pour soutenir le travail de leur bureau. Ils doivent se tourner vers d'autres sources pour financer les activités des conseils de collectivités. Nos enfants ne reçoivent aucune aide financière pour faire des études postsecondaires; ils doivent donc demander des bourses, exercer un emploi ou obtenir l'aide de leurs parents.

Où se situent les écarts? Je n'en ai mentionné que quelques-uns. Nous ferons toutefois tout ce que nous pouvons pour aider chaque enfant métis de la meilleure façon qui soit. Nous espérons conclure des partenariats avec les deux ordres de gouvernement.

Le sénateur Sibbeston : Je viens des Territoires du Nord-Ouest et je suis métis. Dans le Nord, les Métis ont une histoire riche et très distincte, et leur rôle consistait essentiellement à servir d'intermédiaires entre les premiers colons blancs et la Première nation qui vit dans le Nord, les Dénés.

Ils ont toujours joué un rôle essentiel et très utile, servant d'interprètes et de guides pour les bateaux de rivières et les gens et travaillant avec les premiers colons blancs, les églises, le gouvernement, la GRC et la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les Métis jouaient vraiment un rôle d'intermédiaires.

Dans nombre de collectivités, des gens aux origines diverses vivent ensemble; il y a beaucoup de mariages mixtes. Dans la collectivité de Fort Simpson, où je vis, il y a, disons, quelque 1 000 Autochtones, et à peu près tout le monde est parent par alliance. Cela donne une collectivité composée de Dénés et de Métis.

Les trois règlements de revendications territoriales que nous avons dans les Territoires du Nord-Ouest s'appliquent à la fois aux Métis et aux Dénés. Deux des règlements reconnaissent la nation métisse, mais, dans une certaine mesure, celle-ci a été incorporée à la nation autochtone. Les Métis sont reconnus comme des citoyens autochtones, mais sans plus.

Dans le cas des revendications liées à la région du Sahtu, les Métis — peut-être parce que ceux de cette région sont plus nombreux et mieux organisés — ne sont pas considérés uniquement comme de simples citoyens. Ils ont aussi fondé leurs propres sociétés, entre autres.

What is the future of Metis people in Ontario in terms asserting their rights? Is it always going to just be hunting and fishing rights on Crown land? Will there ever be rights to lands where they will settle? Will they ever cast their lots, as it were, with First Nations to have a settlement that involves lands?

I would be curious to know what the future is of Metis people. Will they ever be recognized in almost like a settlement area? At the moment you are kind of dispersed in any community, because of your characteristic of being very independent and basically making your own way. You are not dependent on government in any way. I do not know the Ontario situation. Perhaps you can help us on that.

Mr. Lipinski: Without question, Metis people have land rights here throughout their homeland and certainly in Ontario. I think that is some of the unfinished business we have with the federal government.

Ideally, we would not need to wait for the Supreme Court of Canada to rule in the Manitoba Metis Federation case. The federal government would step up to the plate and say we need a Metis claims process like we have created for the Inuit and First Nations on how to deal with these historic grievances that exist. They have just been sitting on the back burner waiting for people to stand up and say, "Okay, we need to finally deal with this." It looks like it will take the Supreme Court of Canada to force the issue, to recognize that the process is missing.

Certainly, there have been some successes North of 60, but some time ago the federal government, for whatever reason, decided they can deal with these issues North of 60, but below the sixtieth parallel they will not advance on them.

As I mentioned in my presentation, Crown lands certainly are available to Ontarians and Canadians. Those Crown lands in many cases are also Metis traditional territories. I am sure First Nations would say they are also treaty territories. The federal government has, for a lot of Ontario, already dealt with or are dealing through the treaty process with First Nations. That still remains unfinished business with the Metis. Again, that was alluded to in the Supreme Court of Canada in *Powley*, where Robinson comes to that area around 1850, following the Mica Bay Incident and says, "My mandate was only to deal with First Nations. I will have to come back and deal with the Metis."

Metis Aboriginal title has not been dealt with, for the most part, to the vast parts of Ontario. Without question, that still remains unfinished business that we need to deal with.

Que réserve l'avenir aux Métis de l'Ontario pour ce qui est de la défense de leurs droits? Ne seront-ils encore que titulaires de droits de chasse et de pêche sur les terres de la Couronne? Auront-ils un jour des droits fonciers sur les terres où ils s'établissent? Vont-ils un jour s'unir aux Premières nations en vue d'obtenir un règlement sur des revendications territoriales?

Je serais curieux de savoir ce que réserve l'avenir aux Métis. Vont-ils un jour s'établir dans ce qu'on pourrait appeler un territoire désigné? À l'heure actuelle, les Métis sont pour ainsi dire dispersés dans différentes collectivités, en raison de leur nature très indépendante et de l'habitude qu'ils ont de tracer leur propre voie. Vous ne dépendez d'aucune façon du gouvernement. J'ignore toutefois quelle est la situation en Ontario. Peut-être que vous pourriez nous éclairer un peu plus à ce sujet.

M. Lipinski : Il ne fait aucun doute que les Métis ont des droits sur leurs terres ancestrales et certainement en Ontario. Je crois que ce sont des affaires que nous n'avons toujours pas réglées avec le gouvernement fédéral.

Idéalement, nous ne devrions pas être obligés d'attendre que la Cour suprême du Canada statue sur le cas de la Fédération des métis du Manitoba. Le gouvernement fédéral prendrait les choses en main et dirait que nous devons régler les revendications territoriales des Métis comme nous avons réglé les doléances de longue date des Inuits et des Premières nations. Ce dossier a été mis en veilleuse, et on attend que les gens se lèvent pour dire : « D'accord, nous devons enfin régler ce dossier. » Il semble bien qu'il faudra l'intervention de la Cour suprême du Canada pour mettre de la pression sur le gouvernement, pour qu'il reconnaisse que nous devons suivre ce genre de processus.

Il y a certes eu des victoires au nord du 60° parallèle, mais, il y a longtemps, le gouvernement fédéral a décidé, pour une raison ou une autre, qu'il réglerait la situation au nord du 60° parallèle, mais que, au sud, il ne chercherait pas à la régler.

Comme je l'ai mentionné dans mon exposé, des Ontariens et des Canadiens peuvent certes acquérir des terres de la Couronne. Dans bien des cas, ces terres correspondent aussi aux terres ancestrales des Métis. Je suis persuadé que les Premières nations diraient que ce sont aussi des terres visées par les traités. Le gouvernement fédéral a déjà négocié ou est en train de négocier avec un grand nombre des Premières nations de l'Ontario dans le cadre du processus des traités. Toutefois, ce n'est toujours pas réglé en ce qui concerne les Métis. Encore une fois, la Cour suprême du Canada a fait allusion à cette question dans *Powley*, Robinson est arrivé dans la région vers 1850, après l'incident de la baie Mica, et il a déclaré : « J'ai reçu le mandat de négocier uniquement avec les Premières nations. Je devrai revenir pour négocier avec les Métis. »

La question des droits fonciers des Métis n'a toujours pas été réglée pour la majeure partie des terres revendiquées en Ontario. Il ne fait aucun doute que nous devons terminer ce travail inachevé.

I have never heard any Metis person say we think we should all move on to reserves, like First Nations. I do not think that is the answer. Clearly, there is a much-needed negotiations process that needs to take place to deal with these historic grievances.

The Chair: President Lipinski, you handled yourself, as I expected, with diplomacy. We thank you for your presentation and for the straightforward answers. As a Metis person, I am proud to be associated with you.

Hon. Senators: Hear, hear!

The Chair: So is Senator Sibbeston, and I am sure Senator Martin's daughter is also pleased.

Thank you again, Mr. Lipinski, for being here. We appreciate it. Hopefully, we can come up with a report that meets with your expectations and your performance here tonight.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

The Chair: Colleagues, we are back with television coverage and we will continue the meeting. We will continue dealing with business that we have dealt with in the past, Bill S-8.

We will now commence clause-by-clause consideration of Bill S-8. Is it agreed that we proceed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall the preamble stand postponed?

Senator Dyck: I would like to make some comments with respect to the preamble.

The Chair: All right.

Senator Dyck: We had eleven First Nations organizations appear before the committee, and four support the bill. However, all had concerns and virtually all the First Nation organizations were concerned about their role in consultation. The preamble says that the Minister of Indian and Northern Affairs and the Minister of Health have committed to working with First Nations to develop proposals for regulations to be made under this act, and virtually all the First Nation witnesses asked that that be strengthened and said that they would have preferred something like "to consult."

Je n'ai jamais entendu un Métis affirmer que tous les Métis devraient s'installer dans des réserves, comme les Premières nations. Je ne crois pas que c'est là la solution. À l'évidence, il est impératif que nous entamions des négociations pour régler ces doléances de longue date.

Le président : Monsieur Lipinski, vous avez fait preuve de diplomatie, comme je m'y attendais. Nous vous remercions de votre exposé et de vos réponses données sans détour. En tant que Métis, je suis fier d'appartenir au même groupe que vous.

Des voix : Bravo!

Le président : Il en est de même pour le sénateur Sibbeston, et je suis convaincu que la fille du sénateur Martin en est aussi ravie.

Merci encore, M. Lipinski, d'être venu. Nous vous en sommes reconnaissants. Nous espérons que nous produirons un rapport qui répondra à vos attentes et qui saura égaler votre performance de ce soir.

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

Le président : Chers collègues, nous reprenons la séance télévisée. Nous poursuivons nos travaux concernant le projet de loi S-8.

Nous allons maintenant commencer l'examen article par article du projet de loi S-8. Sommes-nous d'accord pour procéder ainsi?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'étude du titre est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'étude du préambule est-elle reportée?

Le sénateur Dyck : Je voudrais faire des commentaires au sujet du préambule.

Le président : Très bien.

Le sénateur Dyck : Onze organismes des Premières nations ont témoigné devant le comité, et quatre d'entre eux appuyaient le projet de loi. Toutefois, ils ont tous soulevé des préoccupations et ont presque tous exprimé des inquiétudes à l'égard de leur rôle consultatif. Le préambule précise que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre de la Santé se sont engagés à travailler avec les Premières nations afin d'élaborer des propositions en vue de la prise de règlements en vertu de la présente loi; or, presque tous les représentants des Premières nations ont demandé que ce mécanisme soit renforcé et ont déclaré qu'ils auraient préféré que le préambule fasse plutôt mention d'un processus de consultation.

For those First Nation organizations that provided conditional support to the bill, they all mentioned that there should be adequate consultation on the development of the regulations.

I wanted to put that on the record because they said the preamble is weak, and they would have preferred to have a clause that has a legal obligation. However, as a committee, we have discussed it and have come to a consensus that we are satisfied with the preamble, but I just wanted to make sure that people knew that there was significant concern expressed about the preamble.

The Chair: I believe that we have a supporting letter that speaks to this. As a result of that, I believe we have consensus.

Senator Dyck: Yes.

The Chair: Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 3 carry?

Senator Dyck: Again, I would like to make comments, if I may.

The Chair: All right.

Senator Dyck: Clause 3 has to do with abrogation or derogation of existing Aboriginal treaty rights of Aboriginal peoples. Again, this was one of the clauses that First Nation witnesses were very concerned about, and, because of that, I wanted to make sure that it was brought, once again, to the attention of the public.

First Nation witnesses were all against the specific derogation clause with respect to the safety of the drinking water because the phrase that has been added, namely, “except to the extent necessary to ensure the safety of drinking water on First Nation lands,” They say overrides the constitutionally protected section 35 rights of First Nations.

Departmental officials explained that the safety of community members superseded the section 35 rights, but some First Nation witnesses were concerned that this type of derogation clause could set a precedent, and it would be like the thin edge of a wedge. They were concerned about that and that it might be used as a means of eroding treaty rights in the future. That is why they objected to it.

Les organismes des Premières nations qui ont donné leur appui conditionnel au projet de loi ont tous mentionné qu'on devrait prévoir un processus de consultation adéquat en ce qui a trait à l'élaboration des règlements.

Je tenais à souligner cet aspect, car les représentants des Premières nations ont affirmé que le préambule n'était pas contraignant et qu'ils auraient préféré que le projet de loi contienne un article prévoyant une obligation juridique. Toutefois, nous, les membres du comité, en avons discuté et avons convenu que nous étions satisfaits du préambule, mais je voulais seulement veiller à ce que tout le monde sache que des préoccupations importantes avaient été soulevées au sujet du préambule.

Le président : Je crois savoir que nous avons reçu une lettre d'appui qui aborde ces préoccupations. Par conséquent, j'estime qu'il y a consensus.

Le sénateur Dyck : Oui.

Le président : L'étude du préambule est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 3 est-il adopté?

Le sénateur Dyck : Encore une fois, je voudrais faire des commentaires, si vous me le permettez.

Le président : Très bien.

Le sénateur Dyck : L'article 3 se rapporte à l'abrogation ou la violation des droits ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones du Canada. Étant donné que les représentants des Premières nations que nous avons entendus se sont dits très préoccupés par cet article, je voulais à nouveau faire en sorte que cela soit porté à l'attention du public.

Les représentants des Premières nations s'opposaient tous à l'article sur la dérogation figurant dans le projet de loi sur la salubrité de l'eau potable. En effet, ils soutenaient que la partie qui a été ajoutée — c'est-à-dire, « sauf dans la mesure nécessaire pour assurer la salubrité de l'eau potable sur les terres des premières nations » — portait atteinte aux droits des Premières nations conférés en vertu de l'article 35 de la Constitution.

Les représentants du ministère ont expliqué que la sécurité des membres des collectivités l'emportait sur les droits prévus à l'article 35, mais des représentants des Premières nations craignent que ce type de disposition de dérogation ne crée un précédent et qu'on s'engage sur une pente glissante. Ils sont préoccupés par cet aspect et craignent qu'on se serve de cet article comme moyen de miner les droits issus de traités dans l'avenir. Voilà pourquoi ils s'y sont opposés.

We should also note that provincial legislation, such as in Saskatchewan and Manitoba, does use the standard non-derogation clause without that little phrase in there saying “except with regard to the safety.” Therefore, virtually every First Nation witness said we must protect treaty rights. However, as a committee, we have discussed this. The solution in this case, I think, was to make a note in our observations that this was an important issue that should be considered carefully by the minister.

The Chair: Fine, Senator Dyck.

Is there any other discussion on this? If there is none, shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Do you wish to group the remaining clauses or do you want to go through them clause by clause, senators? It is your wish.

Senator Dyck: I would like to make comments on clause 5.

The Chair: Okay.

Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 5 carry? You have a comment, Senator Dyck?

Senator Dyck: Yes, paragraph 5(1)(b) deals with regulations. It was suggested by the Indigenous Bar Association that this be amended so that it would replace “confer on any person or body” with “confer on a First Nation water commission.”

That particular suggested amendment agrees with what the expert panel recommended in their report. It also agrees with what our own report on drinking water suggested, and I just wanted to note that for the record and to note also that we have mentioned this, I believe, in our observations, which we will attach to the bill.

The Chair: Okay. Thank you.

Senator Dyck: I have a comment on subclause 5(3).

The Chair: That is incorporation by reference.

Senator Dyck: Yes, incorporation by reference. There was concern with incorporation by regulation of provincial laws, most specifically by the Mohawks of Akwesasne. Because they have their own bylaws, they were concerned that with the incorporation by reference, the provincial law would supersede theirs. However, the research work done by our analyst and also by the department through our committee came back to us with

Il convient aussi de noter que les lois provinciales, comme celles de la Saskatchewan et du Manitoba, contiennent l'habituelle disposition de non-dérogation, mais sans la petite partie qui dit : « sauf pour ce qui est d'assurer la salubrité ». Par conséquent, presque tous les représentants des Premières nations ont déclaré que nous devons protéger les droits issus de traités. Toutefois, les membres du comité ont discuté de cette question. Je crois que, dans ce cas-ci, nous avons retenu comme solution de rédiger une note pour faire observer qu'il s'agit d'une question importante qui devrait être examinée attentivement par le ministre.

Le président : Très bien, monsieur Dyck.

Quelqu'un d'autre voudrait-il ajouter quelque chose à ce sujet? S'il n'y a pas d'autre commentaire, l'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Souhaitez-vous regrouper les articles restants, ou voulez-vous qu'on les passe en revue article par article? Le choix vous appartient.

Le sénateur Dyck : Je voudrais faire des commentaires concernant l'article 5.

Le président : Allez-y.

L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 5 est-il adopté? Vous voulez faire des observations, monsieur Dyck?

Le sénateur Dyck : Oui, c'est au sujet de l'alinéa 5(1)(b), qui se rapporte aux règlements. L'Association du Barreau autochtone a proposé qu'on modifie cette disposition en remplaçant « conférer à toute personne ou à tout organisme » par « conférer à une commission sur l'eau des Premières nations ».

La modification qui est suggérée est compatible avec la recommandation dans le rapport du comité d'experts. Elle rejoint aussi ce que suggère notre propre rapport sur l'eau potable. Je voulais seulement soulever ce point et faire remarquer que nous en avons fait mention, je crois, dans nos observations, qui seront annexées au projet de loi.

Le président : Très bien. Merci.

Le sénateur Dyck : Je voudrais aussi faire des commentaires sur le paragraphe 5(3).

Le président : Paragraphe qui se rapporte à l'incorporation par renvoi.

Le sénateur Dyck : Oui, l'incorporation par renvoi. L'incorporation de lois provinciales dans les règlements suscitait des inquiétudes, surtout chez les Mohawks d'Akwesasne. Comme ils ont pris leurs propres règlements administratifs, ils craignent que, en raison de l'incorporation par renvoi, les lois provinciales l'emportent sur leurs règlements. Toutefois, selon les recherches effectuées par notre analyste et l'information que nous a transmise

information that indicated that this would not happen, that subclause 5(3) would actually allow the Governor-in-Council to make adaptations, if necessary.

In addition, subclause 5(4) would say that the regulations may be restricted to First Nations specified in the regulations or exempt specified First Nations from their application. It is possible that the Mohawks may be able to be exempt and that their concerns have been addressed by the information given by the department and by our analyst.

The Chair: Thank you.

Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 and 15 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the schedule carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the preamble carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Does the committee wish to go in camera to discuss those observations?

Senator Dyck: I think we agreed to the content of the observations.

The Chair: It is agreed upon?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: There is no further discussion. Are you satisfied?

Senator Dyck: I am satisfied.

The Chair: Are you satisfied, Senator Patterson?

le ministère, une telle situation serait impossible, car le paragraphe 5(3) habiliterait en fait le gouverneur en conseil à faire certains rajustements, au besoin.

En outre, le paragraphe 5(4) précise que les règlements « peuvent s'appliquer uniquement aux premières nations qui y sont mentionnées ou exempter des premières nations données de leur application ». Par conséquent, il est possible que les Mohawks puissent être exemptés de l'application de ces règlements, et l'information fournie par le ministère et notre analyste a probablement apaisé leurs préoccupations à ce chapitre.

Le président : Merci.

L'article 5 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Les articles 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptés.

L'annexe est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le préambule est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Les membres du comité souhaitent-ils examiner les observations annexées au rapport?

Des voix : Oui.

Le président : Les membres du comité souhaitent-ils discuter de ces observations à huis clos?

Le sénateur Dyck : Je crois que nous avons convenu du contenu des observations.

Le président : Nous sommes tous d'accord?

Des voix : Oui.

Le président : Il n'y a pas d'autre point de discussion. Êtes-vous satisfait?

Le sénateur Dyck : Je suis satisfait.

Le président : Êtes-vous satisfait, monsieur Patterson?

Senator Patterson: Yes, thank you, Mr. Chair. One point, and I am not sure it needs to be raised by the committee tonight, but it was agreed by the steering committee that you would, as chair of the committee, write to all witnesses and presenters with a letter in a form that we have discussed and approved at steering committee.

The Chair: That is correct.

Senator Patterson: And that you would attach a recent letter sent by the Minister of Indian Affairs as well about the next steps with Bill S-8. I would like to put that on the record.

The Chair: This pertains to the establishment of regulations and the consideration that will be given and various other aspects of the bill that were flagged by Senator Dyck.

Senator Patterson: Yes. It covers the collaboration with First Nations in the developing of regulations and the funding of that process. It discusses the need for capacity building, infrastructure and the requirement for funding to address those issues as well.

The Chair: Fine.

Are you satisfied, Senator Dyck?

Senator Dyck: Yes.

I just want to make the comment that I thought the way we dealt with the bill was particularly good, that having additional feedback from the department through your office, Senator Patterson, was most helpful, and I think that it will certainly help the witnesses as well when they read the transcript or see the broadcast, so they understand better the position of the department. It is a good way for the two sides to see each other's perspective once again.

The Chair: I believe, honourable senators, you have a draft of the observations before you and that were circulated earlier. Is it agreed that these are the observations that will be appended to the report?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Good.

Is it agreed then, honourable senators, that I report this bill to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Honourable senators, I thank all of you for your cooperation. We have dealt with a very important issue to our First Nations people and Aboriginal peoples in Canada, generally, and I congratulate all of you on the cooperation that you brought

Le sénateur Patterson : Oui, merci, monsieur le président. Je voudrais juste aborder un autre point — je ne suis pas certain qu'il faille absolument le porter à l'attention du comité ce soir —, mais le comité directeur a convenu que vous alliez, en votre qualité de président, envoyer à tous les témoins et à tous les participants la lettre convenue par le comité et approuvée par le comité directeur.

Le président : C'est exact.

Le sénateur Patterson : Et il avait été convenu que vous joindriez à cette lettre la lettre envoyée récemment par le ministre des Affaires indiennes et l'information sur les prochaines étapes concernant le projet de loi S-8. Je voulais aborder ce point pour qu'il figure dans le compte rendu.

Le président : Cela se rapporte à l'élaboration des règlements et à l'examen connexe ainsi qu'à divers autres aspects du projet de loi qui ont été signalés par le sénateur Dyck.

Le sénateur Patterson : Oui. Cela concerne la collaboration avec les Premières nations à l'élaboration des règlements et au financement de ce processus. Cela a aussi trait à la nécessité de renforcer la capacité, d'aménager une infrastructure et d'obtenir du financement pour s'attaquer à ces aspects.

Le président : Parfait.

Êtes-vous satisfait, sénateur Dyck?

Le sénateur Dyck : Oui.

Je voulais seulement dire que je trouvais que nous avons examiné le projet de loi d'une façon particulièrement efficace et que les renseignements supplémentaires que nous avons obtenus du ministère — par l'intermédiaire de votre bureau, monsieur Patterson — étaient des plus utiles, et je crois que ces renseignements aideront certainement les témoins à mieux comprendre la position du ministère lorsqu'ils liront la transcription ou verront la diffusion de la séance. Les deux camps pourront ainsi prendre de nouveau connaissance du point de vue de l'autre.

Le président : Mesdames et messieurs, je crois que vous avez sous les yeux une ébauche des observations que nous avons déjà fait circuler. Il est entendu qu'il s'agit là des observations qui seront annexées au rapport?

Des voix : D'accord.

Le président : Bien.

Par conséquent, mesdames et messieurs, il est entendu que je ferai rapport du projet de loi au Sénat?

Des voix : D'accord.

Le président : D'accord.

Mesdames et messieurs, je vous remercie tous de votre coopération. Nous avons réglé une question très importante pour les Premières nations et les Autochtones du Canada en général, et je vous félicite tous d'avoir fait preuve d'autant de collaboration.

forward. Senator Dyck, we really appreciate the role you played and, you, too, Senator Patterson, as the sponsor of this bill. We thank you, and I thank senators for attending here this evening.

(The committee adjourned.)

Madame le sénateur Dyck, nous vous sommes très reconnaissants du rôle que vous avez joué, et, vous aussi, monsieur le sénateur Patterson, à titre de parrain du projet de loi. Nous vous remercions, et je remercie les sénateurs de leur présence ce soir.

(La séance est levée.)

WITNESS

Wednesday, June 6, 2012

Métis Nation of Ontario:

Gary Lipinski, President.

TÉMOIN

Le mercredi 6 juin 2012

Métis Nation of Ontario :

Gary Lipinski, président.